



# **DOMP/DAM–DAP DIRECTIVES COMMUNES**

## **DÉVELOPPEMENT DU RÔLE DES FEMMES DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX D'APRÈS CONFLITS**

Octobre 2007

### **Organisation des Nations Unies**

Le Département des opérations du maintien de la paix  
et le Département de l'appui aux missions en coopération  
avec la Division de l'assistance électorale du Département  
des affaires politiques



L'objectif des présentes directives est de fournir des conseils sur les mesures qui pourraient être mises en œuvre au sein de futurs processus électoraux, dans des environnements d'après conflit, afin d'accroître la participation des femmes en tant que candidates, électrices, responsables d'élections, et de veiller à ce que les processus électoraux aient un impact égal sur les femmes et les hommes. Les présentes directives sont principalement destinées aux membres du personnel des Nations Unies en poste sur le terrain, y compris ceux qui servent dans des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. De plus, elles

prennent pour cibles les agences chargées de fournir l'assistance électorale, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, que ce soit en qualité de conseillers ou d'agents de réalisation en coordination avec les parties nationales ou internationales.

Les présentes directives seront pilotées dans un ou plusieurs pays ou territoires, où des élections doivent se tenir, et les évaluations tiendront compte des spécificités de chaque contexte électoral. Les informations reçues en retour constitueront la base du texte révisé final.



# **DOMP/DAM–DAP DIRECTIVES COMMUNES**

## **DÉVELOPPEMENT DU RÔLE DES FEMMES**

### **DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX**

#### **D'APRÈS CONFLITS**

Octobre 2007

## POINTS DE CONTACT

Groupe de l'égalité des sexes, Section des meilleures  
pratiques de maintien de la paix  
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation  
Département des opérations de maintien de la paix  
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies  
One UN Plaza, New York, NY 10017  
Tel. 212 963 1234

Division de l'assistance électorale  
Département des affaires politiques  
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies  
One UN Plaza, New York, NY 10017  
Tel. 212 963 1234

Approuvé le 1 Octobre 2007

Date de révision : 31 Mars 2009

Référence suggérée : DOMP/DAM-DAP Directives communes sur le dévelop-  
pement du rôle des femmes dans les processus électoraux d'après conflits,  
Gabriele Russo, New York, 2007

Photo de couverture : Une femme congolaise fait la queue devant le bureau de vote dans le  
quartier de Muzipele à Bunia, en République démocratique du Congo, pendant le deuxième tour  
des élections provinciales et présidentielles. © UN Photo/Martine Perret

Dos de couverture : une fresque à Windhoek, Namibie, 1990. © UN Photo/John Isaac

Traduction : Catherine Piotelat (catherine.piotelat@educagri.fr)

Production, design, et mise en page : Rick Jones (rick@studioexile.com)

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Remerciements</b> .....                                                                | <b>4</b>  |
| <b>A. Objectif</b> .....                                                                  | <b>6</b>  |
| <b>B. Portée</b> .....                                                                    | <b>8</b>  |
| <b>C. Motif</b> .....                                                                     | <b>10</b> |
| <b>D. Procédures</b> .....                                                                | <b>12</b> |
| 1. Le cadre juridique .....                                                               | 15        |
| 2. Les organes chargés de gérer les élections .....                                       | 20        |
| 3. Participation politique des femmes en tant que candidates .....                        | 23        |
| 4. L'inscription des électeurs .....                                                      | 28        |
| 5. L'éducation civique et électorale .....                                                | 31        |
| 6. La campagne électorale .....                                                           | 35        |
| 7. Processus d'examen des contestations et des requêtes .....                             | 42        |
| 8. Scrutin, dépouillement et surveillance/observation .....                               | 44        |
| <b>E. Annexes</b> .....                                                                   | <b>49</b> |
| Annexe I. Glossaire .....                                                                 | 49        |
| Annexe II. Développer la représentation des femmes<br>grâce aux systèmes électoraux ..... | 53        |
| Annexe III. Etude de cas .....                                                            | 56        |
| <b>F. Notes de fin</b> .....                                                              | <b>66</b> |

## REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes ont facilité les recherches et l'élaboration de ces directives. Fatemeh Ziai et Comfort Lamptey ont eu une influence considérable sur la méthodologie des consultations nationales qui ont inspiré ces directives. Un grand nombre de collègues de la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix du Département des opérations du maintien de la paix des Nations Unies ont généreusement partagé leurs opinions et offert leurs conseils tout au long de ce processus, notamment la chef par intérim de la section, Corinna Kuhl, les membres de l'équipe de gestion des connaissances et de l'orientation, l'équipe de la politique et de la doctrine, ainsi que les membres de l'équipe élargie de direction du Secrétariat. Les membres de l'équipe consultative sur l'égalité des sexes ont constamment apporté leurs soutien et recommandations.

Ces directives sont l'aboutissement d'un partenariat énergique entre la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix et la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques des Nations Unies. Elles n'existeraient pas dans leur forme présente sans la clarté de conception et l'expertise technique de Kendra Collins, Craig Jenness et Armando Martinez-Valdes qui, avec le concours des autres personnels de la Division de l'assistance électorale, ont patiemment révisé les divers avant-projets. Scott Smith a aidé ce projet à prendre forme, tout à ses débuts, notamment grâce aux nombreuses discussions que nous avons eues et aussi par sa participation aux recherches de terrain.

Les personnes suivantes du Groupe d'examen par les pairs du projet ont toutes apporté des commentaires essentiels suite aux évaluations méticuleuses de tous les avant-projets : Julie Ballington, Gretchen Birkle, Hanny Cueva Beteta, Randi Davis, Raluca Eddon, Anne-Marie Goetz, Paul Guerin, Kristin Haffert, Stina Larserud, Linda Maguire, Hannie Meesters, Pat Merloe, Gerald Mitchell, Nicola Schmidt, Rita Taphorn, et Massimo Tommasoli.

Les équipes consultatives sur l'égalité des sexes et les composantes électorales des missions de terrain ont réalisé l'ensemble des préparations liées à l'organisation et à la tenue des ateliers nationaux de bonnes pratiques dont s'inspirent les présentes directives, et ce souvent dans des délais très brefs et des circonstances difficiles.

En République démocratique du Congo, je tiens à adresser mes remerciements à la Section consultative sur l'égalité des sexes de la MONUC, la composante électorale, les points de contact de la coordination pour l'égalité des sexes à Bukavu, Goma, Kananga, Kikwit, Kindu, Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi, Matadi, Mbandaka et Mbuji Mayi, et aux membres du Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise de Kinshasa et des provinces. En Haïti, je voudrais remercier la Section consultative sur l'égalité des sexes de la MINUSTAH, la composante électorale et les membres du Centre de Formation pour l'Engagement, la Responsabilité et le Renforcement des Capacités (CERAC). Au Libéria, j'aimerais témoigner de ma reconnaissance à la Section consultative sur l'égalité des sexes de la MINUL et à la Commission électorale nationale. Au Timor-Leste, tous mes remerciements vont à la Section consultative sur l'égalité des sexes, la Section des meilleures pratiques et aux membres de la composante électorale ainsi qu'à l'UNIFEM. Enfin et surtout, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance à la Section consultative sur l'égalité des sexes de l'ancienne Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB).

**Gabriele Russo**

New York, Octobre 2007

## OBJECTIF

---

résolution 1325 du Conseil de Sécurité et la déclaration de politique générale du DOMP/DAM sur l'égalité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. ■

Les présentes directives ont pour principal objectif de fournir des conseils sur les mesures qui pourraient être mises en application, lors de futurs processus électoraux, dans des environnements d'après conflits, pour améliorer la participation des femmes en tant qu'électrices, candidates et responsables chargées des élections et pour garantir que les processus électoraux aient un impact similaire sur les femmes et sur les hommes. Ces directives s'inspirent des découvertes d'un certain nombre de consultations nationales sur les bonnes pratiques, qui ont été organisées dans des missions de maintien de la paix et auxquelles ont assisté des intervenants nationaux et internationaux qui ont travaillé avec des candidates aux élections, des assistantes d'élections et des électrices. Les présentes directives sont donc principalement destinées au personnel des Nations Unies en poste sur le terrain, y compris aux personnes qui travaillent dans des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. De plus, ces directives cherchent à cibler les agences chargées de la fourniture de l'assistance électorale, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) - tant en qualité de conseillers que d'agents de réalisation- en coordination avec les interlocuteurs nationaux et internationaux. Un groupe d'examen collégial a évalué l'avant projet qui fut révisé pour inclure les informations recueillies en retour. Le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP)/le Département de l'appui aux missions (DAM) et le Département des affaires politiques (DAP) piloteront la version actuelle sur le terrain et l'évalueront davantage encore avant qu'une version révisée ne soit largement distribuée, notamment à tous les intervenants qui travaillent de concert avec les partenaires des Nations Unies. Enfin, les présentes directives ont été conçues pour appuyer le personnel des Nations Unies sur le terrain à mettre en application leurs obligations inscrites dans la

Les présentes directives s'appliquent aux initiatives opérationnelles prises individuellement ou conjointement par le DOMP/DAM et la Division de l'assistance électorale du DAP dans des contextes électoraux, en coordination avec les autres partenaires des Nations Unies, comme le PNUD, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), les gouvernement des pays hôtes et les partenaires nationaux et internationaux.



▲ Les membres d'un atelier évaluent la participation des femmes au processus électoral en République démocratique du Congo, Kinshasa, 2007. © UN Photo/Innocent

Les présentes directives présument que les Nations Unies assistent un gouvernement à organiser des élections. Dans ce cas, l'ONU encouragera ce gouvernement à prendre des mesures qui auront un impact positif sur la participation des femmes au processus électoral.

Dans d'autres contextes, l'Organisation des Nations Unies peut être investie d'un mandat exécutif et être priée d'organiser le processus électoral. Dans ce cas de figure, l'Organisation sera l'agent d'exécution direct des mesures suggérées ci-dessous; par conséquent, les présentes directives seront directement applicables à la mission qui met en œuvre le processus électoral.

Au sein des missions politiques ou de maintien de la paix, un certain nombre d'intervenants peuvent être impliqués à différentes étapes du processus électoral, notamment : le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG), le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Politique, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire, les Affaires civiles, les Affaires politiques, les Droits de l'homme, l'Etat de droit, la Police des Nations Unies (UNPOL), les armées, le Désarmement la Démobilisation et la Réintégration (DDR), le Comité chargé du rapatriement, de la réinstallation et de la reconstruction, le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, le Bureau du Conseiller pour la parité des sexes et les points de contact pour l'égalité des sexes.

L'assistance électorale est fournie par l'intermédiaire d'une composante électorale spécifique de la mission et, dans de nombreux cas, avec le concours des agences de réalisation, notamment le PNUD et l'UNOPS. Cette assistance est toujours apportée en étroite coordination avec les partenaires nationaux et internationaux. Les présentes directives traitent des questions relatives à l'ensemble du processus électoral, comme l'administration électorale, l'éducation civique et électorale, l'inscription des électeurs et la participation politique. Pour tous ces aspects, les bureaux et les intervenants des Nations Unies peuvent aider à garantir que les directives soient appliquées de manière à développer l'accès et la participation des femmes. Ces directives peuvent également contribuer à développer des partenariats avec la société civile, le gouvernement et d'autres entités pertinentes. ■

Le concept d'amélioration de la participation des femmes à la vie politique et de leur pleine participation aux élections tire ses origines des principes de non discrimination et d'égalité de jouissance des droits politiques conférés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, et par d'autres instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme. La promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes font également partie des objectifs du Millénaire pour le développement. Une implication croissante à la vie politique permettra aux femmes de contribuer à l'instauration d'une

Les conflits touchent les femmes et les hommes différemment.<sup>1</sup> Dans les contextes d'après conflit, les femmes se heurtent à nombreux obstacles d'ordre politique, socio-économique, idéologique et psychologique qui les empêchent de participer pleinement à la vie politique et aux processus électoraux. Les personnes qui participèrent aux consultations nationales qui inspirèrent ces directives ont établi une longue liste des épreuves à affronter (par ordre d'importance). Parmi ces épreuves, on cite les différents niveaux d'accès aux finances, les contraintes de temps, le manque de femmes ayant des postes à responsabilités politiques au sein des partis politiques, les organes chargés de gérer les élections et le gouvernement, les différents niveaux d'accès à l'éducation des électeurs, les taux élevés d'analphabétisme et les différents niveaux de sécurité et de liberté de mouvement. Une discrimination généralisée freine également l'accès des femmes à la scène politique.<sup>2</sup>

Les participants aux consultations nationales préparèrent une liste de mesures correctives pour pouvoir affronter ces épreuves et apportèrent des exemples d'application dans des contextes d'après conflit. Néanmoins, il faut noter que certains des obstacles auxquels se heurtent les femmes sont inscrits au plus profond de la société et ne peuvent disparaître facilement. En outre, une priorité n'est pas une priorité si on ne fournit pas l'accès à toutes les ressources et à tous les moyens disponibles. Des situations différentes aboutiront à des résultats différents qui dépendront donc de la bonne volonté des praticiens à bien évaluer et atténuer les aspects négatifs. ■



▲ Les membres d'un atelier évaluent la participation des femmes au processus électoral en Haïti, Port au Prince, 2007. © UN Photo/Veronica Espinosa

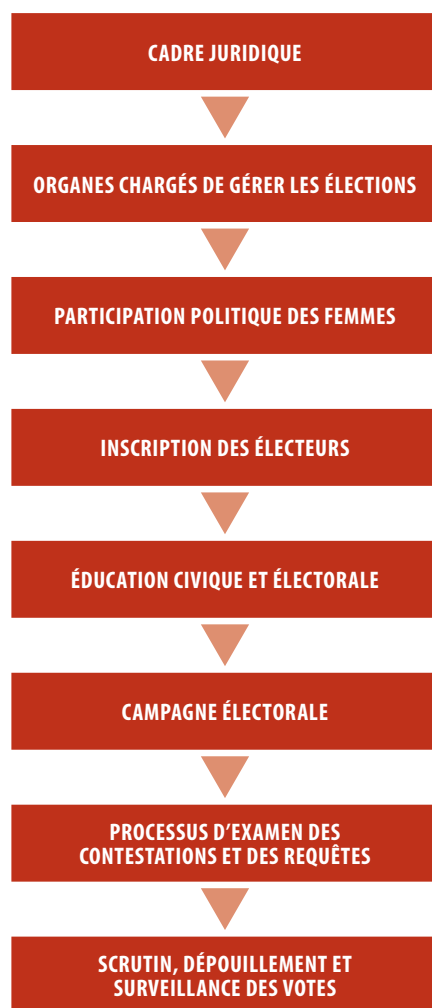
société plus pacifique et plus stable, comme le stipule la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Résolution 1325 du Conseil de sécurité et le Programme d'action de Beijing.

L'objectif du DOMP/DAM et du DAP, en publiant les présentes directives, est de fournir aux praticiens un outil qui facilitera la coordination des activités et le renforcement des capacités chez les intervenants nationaux, pour aider à garantir que la participation des femmes devienne partie intégrante de tous les futurs processus électoraux. Toutefois, le DOMP/DAM et le DAP ne peuvent créer d'opportunités favorisant l'implication de femmes dans des programmes d'autonomisation économiques ni générer des emplois pour les femmes, ni fournir d'appui financier, directement ou indirectement, aux partis politiques ou aux candidats. ■

## PROCÉDURES

Afin d'appuyer l'application du mandat spécifique à chaque mission individuelle et la réalisation des indicateurs définis au niveau national, la section suivante met l'accent sur certaines considérations fondamentales nécessaires pour renforcer la participation des femmes en tant qu'électrices, candidates et responsables des élections. Cette section fait également état des moyens de mise en œuvre suggérés en relation avec :

1. Le cadre juridique;
2. Les organes chargés de gérer les élections;
3. La participation politique des femmes en tant que candidates;
4. L'inscription des électeurs;
5. L'éducation civique et électorale;
6. La campagne électorale;
7. Le processus d'examen des contestations et des requêtes;
8. Le scrutin, le dépouillement et la surveillance/l'observation.



La collaboration opérationnelle entre les diverses sections et groupes au sein de la mission, et entre la mission et les autres partenaires des Nations Unies et partenaires externes, ainsi qu'avec les intervenants nationaux et internationaux impliqués dans le processus électoral, sera déterminée par les partenaires, conformément à la situation spécifique de chaque processus électoral.

Les partenaires et l'équipe de direction de la mission sont encouragés à se consulter et à coordonner leurs activités avec le Bureau du Conseiller pour l'égalité des sexes qui peut apporter une contribution importante en réalisant l'évaluation initiale du type et de l'ampleur des obstacles auxquels se heurtent les femmes et fournir des conseils aux composantes techniques de la mission. Il est également souhaitable qu'un point de contact pour l'égalité des sexes soit nommé au sein de la composante électorale afin d'appuyer le développement du cadre juridique.

Dans les processus largement nationalisés, il est souhaitable d'inciter à identifier un point de contact pour l'égalité des sexes au sein du bureau central de l'organe chargé de gérer les élections qui est responsable d'organiser toutes les activités relatives aux élections. Cette personne peut contribuer à la mise en place et à l'entretien d'un réseau de communication entre les parties prenantes et à la diffusion des informations relatives au renforcement de la participation des femmes aux futures élections.

L'absence de sécurité est l'un des principaux obstacles à la participation des femmes au processus électoral, puisque cela influe sur la campagne électorale et le scrutin. Certains ministères gouvernementaux comme les Ministères de l'intérieur ou de l'égalité des sexes et des questions féminines (le cas échéant) peuvent et doivent jouer un rôle en ce qu'ils garantissent que le processus

Au Timor-Leste, le plan de sécurité des élections législatives fut conçu en coordination avec la Section de l'assistance électorale des Nations Unies. La mission intégrée au Timor-Leste (MINUT), l'UNPOL, la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) et la Force internationale de sécurité. Le plan comprenait trois niveaux de sécurité qui furent mis en place dans l'ensemble du pays : les équipes de UNPOL et de la PNTL constituaient le premier point de recours, appuyées par les unités de police constituées (FPU) et la Force internationale de sécurité, qui fut postée de façon stratégique dans l'ensemble du pays. Une caractéristique novatrice du plan fut la formation d'équipes de Commission d'enquêtes sur les plaintes et allégations relatives aux élections. Les investigateurs de l'UNPOL furent pré-postés dans tout le pays ou déployés rapidement afin de vérifier les allégations de violation électorale. ■

électoral se déroule en toute sécurité et qu'il profite à toutes les femmes qui souhaitent y prendre part. La coordination est la clé de voûte : les composantes électorales de la mission doivent travailler en étroite collaboration avec ces ministères et les services de sécurité internationaux pour concevoir un plan de sécurité nationale qui tienne en compte les sexospécificités et qui profite aux candidates et aux électrices.

## 1. Le cadre juridique

Les systèmes démocratiques sont fondés sur un certain nombre de droits ou de principes, notamment le droit de vote et celui d'être élu(e), le droit de participer au gouvernement, et le droit à l'égalité d'accès aux services publics. La participation au processus politique d'un pays doit être fondamentalement libre et les hommes et les femmes doivent bénéficier de l'égalité d'accès aux processus de prise de décisions.

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et de nombreux instruments internationaux cherchent à faire respecter le principe de gouvernance démocratique. La DUDH par exemple, affirme que « Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. » et que « La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics. »<sup>3</sup>. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>4</sup> et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>5</sup> développent la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme le font les conventions régionales, ainsi la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales,<sup>6</sup> la Charte africaine des droits de l'homme<sup>7</sup> et des peuples et la Convention américaine relative aux droits de l'homme.<sup>8</sup> Plus spécifiquement, l'article 7 de la CEDEF indique que :

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays et, en particulier, leur assurent, dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit :

- a) de voter à toutes les élections et dans tous les référendums publics et d'être éligibles à tous les organismes publiquement élus;
- b) de prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution, d'occuper des emplois publics et d'exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement.<sup>9</sup>

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la Résolution 1325 sur les Femmes, la Paix et la Sécurité<sup>10</sup> le 31 octobre 2000, à la suite d'un séminaire sur « L'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations multidimensionnelles de paix », organisé en Namibie par le DOMP en mai 2000. Par la suite, un certain nombre de missions des Nations Unies ont été chargées d'appliquer cette résolution. Celle-ci reconnaît que les

En Afghanistan, des milliers de femmes dans tout le pays participèrent à des réunions et ateliers centrés sur des questions concernant les femmes et la démocratie au cours de la période qui précéda le Processus de Bonn en décembre 2001, la convocation de la Loya Jirga d'urgence en juin 2002 et la Loya Jirga constituante en décembre 2003. Les femmes, soutenues par la communauté internationale, combattirent âprement pour être incluses au Processus de Bonn et participer aux négociations constitutionnelles et à la phase de rédaction. Deux des neuf membres de la commission de rédaction furent des femmes, tout comme sept des trente cinq membres de la commission de révision. De plus, les femmes constituèrent plus de 20 % des représentants de la Loya Jirga constituante. En conséquence, la nouvelle constitution recourt à une terminologie non sexiste et contient une disposition exigeant la présence d'au moins deux femmes de chacune des 34 provinces dans la chambre basse (27 pour cent) et dans la chambre haute (17 pour cent), un fait reflété dans les résultats des élections de 2007 (27,3 pour cent et 22,5 pour cent, respectivement). L'inclusion des femmes au processus électoral fut rendu possible grâce au rôle de chef de file joué par l'Organisation des Nations Unies et d'autres intervenants et donateurs internationaux qui « firent pression » sur les entités locales.

La mobilisation des femmes libériennes pour influencer l'avant projet de Révision de la Loi électorale au Libéria s'est centré sur deux institutions : l'Assemblée législative nationale de transition (ALNT) et la Commission électorale nationale (CNE). Le Bureau du Conseiller pour l'égalité des sexes apporta son soutien à l'ALNT et à la CNE en élaborant plusieurs projets de loi et en les conseillant sur comment utiliser ces deux instances pour augmenter la participation des femmes au processus électoral. Les avant-projets de loi furent présentés à l'ALNT, à la CNE et au président du Gouvernement de transition national du Libéria. Ce dernier opposa son veto au projet de loi à cause du manque d'attention particulière portée à la réinsertion des groupes vulnérables ou des victimes de guerre, notamment les femmes.

En Haïti, les mouvements de femmes ne réussirent pas aussi bien à parvenir à l'égalité et à générer l'élan nécessaire pour sécuriser l'introduction de quotas en matière d'égalité des sexes. En fait, alors que certaines d'entre elles étaient en faveur de la révision de la loi électorale, d'autres pensaient que des mesures de discrimination positive seraient perçues négativement. L'absence de consensus parmi les femmes chefs de file sur cette question entraîna un manque de soutien de la part des acteurs internationaux qui auraient pu jouer un rôle de mobilisation. Néanmoins, d'autres mesures qui favorisaient les partis politiques volontaires pour présenter des femmes candidates, furent ultérieurement adoptées. L'Article 121 de la loi électorale stipule que les partis qui offrent de placer au moins 30 pour cent de femmes sur leurs listes de candidats ont droit à un remboursement des deux tiers de leurs frais de candidature. ■

femmes restent marginalisées au sein des processus de consolidation de la paix et de relèvement au lendemain d'un conflit et exige leur pleine implication dans la prévention des conflits et dans la consolidation de la paix d'après conflits afin de forger une paix durable grâce à un développement durable.

En particulier, l'article 8 prie :

tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en oeuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, y compris, inter alia : [ . . . ] des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par les groupes locaux de femmes et les processus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en oeuvre des accords de paix; des mesures garantissant la protection et le respect des droits humains des femmes et des petites filles, en particulier dans les domaines relatifs à la constitution, au système électoral, à la police et au système judiciaire.<sup>11</sup>

Les situations au lendemain de conflits présentent des opportunités pour inclure ces droits et principes dans le cadre juridique national et garantir l'égalité d'accès au processus électoral aux hommes et aux femmes, en tant que candidat(e)s, électeurs/électrices et responsables chargés des élections. La participation des femmes à la négociation et à la mise en œuvre des accords de paix, au cours de la période transitoire d'après conflits, aidera à garantir l'inclusion de ces besoins en matière d'égalité des sexes.

La constitution d'un pays doit garantir le droit de tous les citoyens à participer aux élections. Les Etats Parties de la CEDEF et les nations qui ont approuvé le Programme d'action de Beijing se sont engagés à mettre en oeuvre des mesures temporaires pour augmenter les chances des femmes à remporter des sièges représentatifs lors d'élections politiques et démocratiques. Le Programme d'action de Beijing indique que "dans certains pays, la discrimination positive a entraîné une représentation de 33,3 pour cent ou plus dans les gouvernements locaux ou nationaux".<sup>12</sup> Dans d'autres pays cependant, les initiatives n'ont pas abouti à une augmentation de la représentation des femmes. Pour traiter cette question, les constitutions ou les lois électorales peuvent être corrigées afin de créer un espace politique pour les femmes; par exemple, en émettant des mesures temporaires spéciales pour assurer la participation des femmes au sein des structures des partis politiques ou des dispositions pour garantir la représentation des femmes aux parlements des pays exempts de partis politiques.

MESURES

| OBJECTIVES                                                                                                                                                                                                                                           | SUGGESTIONS DE MISE EN APPLICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Elaborer un cadre juridique national en faveur de l'égalité entre les sexes pour permettre la tenue d'élections avec participation des femmes en tant qu'électrices et que candidates.                                                               | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Garantir l'implication des femmes au tout début du processus de paix (le cas échéant), pour aboutir à un accord sur des dispositions non sexistes qui facilitent l'accès des femmes à toutes les étapes des processus électoraux en tant qu'électrices et que candidates.</li><li>■ S'assurer que les femmes soient incluses dans les commissions de rédaction de la constitution. Si une constitution est déjà en place et ne fait pas référence à l'égalité entre les sexes, proposer son inclusion dans la législation intérieure.</li><li>■ S'assurer que l'égalité des sexes fasse partie des débats sur la conception du système électoral. Elaborer des politiques, des protocoles et des codes de conduite pour compléter les lois électorales et garantir que les considérations sur les sexospécificités sont bien prises en compte dans le processus électoral.</li><li>■ Appuyer la révision de la loi électorale pour inclure des dispositions en faveur de la participation des femmes en tant qu'électrices et que candidates.</li><li>■ Envisager l'introduction de mesures spéciales pour améliorer la participation des femmes en tant que candidates, par exemple en adoptant des règlements au sein des partis politiques qui exigent que, sur les listes, un nom sur deux soit celui d'une femme.</li><li>■ Lorsque cela est possible dans les accords de paix, la constitution et la loi des partis ou la loi électorale, inclure une terminologie qui encourage la nomination de femmes au bureau de la présidence ou de la vice présidence, si un homme occupe l'un de ces postes, et qui leur attribue des sièges au parlement.</li><li>■ Au lendemain d'un conflit, modifier la loi électorale pour permettre la distribution de fonds afin d'appuyer l'inscription et le vote des femmes et des hommes touchés par les conflits, y compris des femmes déplacées.</li></ul> |
| Réviser ou modifier les lois électorales et autres règlements et aider à leur mise en oeuvre pour s'assurer qu'ils reflètent les principes internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et les pratiques reconnues internationalement. | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Aider les gouvernements hôtes à mettre en oeuvre les principes inscrits dans les instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme.</li><li>■ Encourager les gouvernements hôtes à appliquer les pratiques reconnues internationalement en vue d'améliorer la participation des femmes et les normes prises en compte lors de l'évaluation des élections.</li><li>■ En coordination avec les autorités locales, reconsidérer l'impact du système électoral sur la représentation des femmes dans les organes élus et les diverses options auxquelles on pourrait recourir pour augmenter cette participation. De plus, encourager soit les amendements au système électoral ou l'adoption d'un cadre juridique qui permette l'application de « mesures de discrimination positive ».</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

|                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Encourager les organes exécutifs et législatifs (transitoires) à mener des consultations approfondies avec les acteurs politiques et les groupes de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales de femmes (ONG), et à prendre en compte leurs préoccupations avant de rédiger la législation électorale.</li><li>■ Encourager les groupes de femmes à faire des recommandations aux organes législatifs ou exécutifs pour promulguer des lois électorales non sexistes, et à chercher à convaincre les organes chargés de gérer les élections de mettre en oeuvre ces dispositions.</li><li>■ Sur le long terme, encourager le gouvernement à concevoir et à mettre en oeuvre un plan d'action national qui se fonde sur les droits sociaux et politiques fondamentaux inscrits dans les principaux instruments juridiques internationaux.</li></ul> |
| Convenir des objectifs pouvant être atteints en matière de niveau de participation des femmes.                    | <ul style="list-style-type: none"><li>■ En coordination avec les organes chargés de gérer les élections, les partis politiques et les organisations internationales, le cas échéant, convenir de l'ensemble des objectifs pouvant être atteints en faveur des femmes (conformément à l'objectif des Nations Unies d'au moins 30 pour cent de femmes à des postes de prise de décisions) pour améliorer leur participation en tant qu'électrices, que candidates et que responsables d'élections.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Faciliter l'accès des femmes aux postes de prise de décisions au sein des organes chargés de gérer les élections. | <ul style="list-style-type: none"><li>■ En coordination avec le gouvernement, fournir des directives aux comités chargés de nommer les responsables aux organes chargés de gérer les élections, afin de garantir la présence de femmes au niveau de la prise de décisions.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Appuyer les femmes pour qu'elles accèdent aux structures de prise de décision des partis politiques.              | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Travailler de concert avec les partis politiques pour s'assurer qu'ils aient des procédures démocratiques en place pour les élections internes, y compris les élections libres pour la direction des partis.</li><li>■ En coordination avec l'organisation de l'assistance électorale et les donateurs qui travaillent avec les partis politiques, encourager les partis politiques à ouvrir leurs structures de prise de décisions aux femmes.</li><li>■ Fournir l'assistance technique aux états pour les aider à rédiger ou à actualiser leur politique de financement public des partis politiques, en prenant en compte les nombreuses options disponibles pour encourager la sélection de candidates.</li></ul>                                                                                                                                                        |
| S'assurer que les femmes n'ignorent pas les articles essentiels de la loi électorale.                             | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Aider à apporter aux mouvements de femmes les informations essentielles sur les divers systèmes électoraux, y compris les avantages et les inconvénients des quotas par sexe, pour permettre à la société civile de prendre des décisions avisées en matière de stratégies de mobilisation.</li><li>■ Faciliter la distribution de la loi électorale dans toutes les langues de la région et dans toutes les régions du pays.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## 2. Les organes chargés de gérer les élections

Au lendemain d'un conflit, les pays et territoires peuvent être dotés ou non d'organes chargés de gérer les élections. Leur instauration offrira une occasion unique d'améliorer la participation et la confiance des femmes dans le processus électoral. En effet, leurs divers mandats incluent la révision des

A la MINUL, le Bureau du Conseiller pour l'égalité des sexes a surveillé et contribué au processus de restructuration de la Commission électorale nationale (CNE). Il a aidé à concevoir une structure qui a rapproché les parties prenantes de la société civile, ainsi que les partis politiques, les donateurs et les autres partenaires des Nations Unies. Le Bureau du Conseiller pour l'égalité des sexes a contribué à souligner l'importance de la parité des sexes au sein de la Commission électorale nationale. ■

lois électorales, la conduite de programmes efficaces d'éducation civique et électorale, et la promotion de la transparence dans les affaires financières des partis politiques, tout en protégeant les intérêts de l'ensemble des communautés.

Les organes chargés de gérer les élections peuvent jouer un rôle crucial en faisant état des questions liées à l'égalité des sexes dans les élections, en identifiant les obstacles qui freinent la participation des femmes



▲ 6h du matin, préparatifs dans un bureau de vote à Dili, Timor-Leste, 2007.  
© UN Photo/Martine Perret

et en conduisant des programmes d'éducation électorale à l'intention des femmes et des hommes. Par ailleurs, les femmes doivent occuper des postes à tous les niveaux des organes chargés de gérer les élections, depuis celui de commissaire jusqu'à celui de responsable de bureau de vote. Au niveau politique, les femmes peuvent s'assurer que les règlements et les procédures comportent des dispositions en faveur de l'égalité des sexes et, sur le terrain, elles peuvent inspirer confiance et réassurer les électrices.

L'ONU peut jouer un rôle fondamental en insistant sur l'importance de cette question auprès des organes chargés de gérer les élections et, selon les mandats, assister les structures nouvellement créées dans la sélection et l'emploi du personnel, ce qui reste une question délicate.

### MESURES

| OBJECTIFS                                                                                                                                                                             | SUGGESTIONS DE MISE EN APPLICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Encourager et fournir les moyens aux femmes d'accéder aux organes chargés de gérer les élections, à tous les niveaux, notamment au niveau de la prise de décisions.                   | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Sensibiliser les organes chargés de gérer les élections à l'importance de l'égalité entre les sexes à tous les niveaux, et notamment pour qu'ils s'attachent à engager, au sein de leurs structures, un pourcentage minimum de femmes au niveau de la prise de décisions.</li><li>■ Renforcer les partenariats entre les organes chargés de gérer les élections et la société civile pour garantir la transparence dans le recrutement du personnel électoral et l'égalité entre les sexes.</li><li>■ S'assurer que tous les postes fassent l'objet d'une large publicité, y compris dans les endroits accessibles aux femmes.</li><li>■ S'assurer que les candidatures des femmes et des hommes soient traitées séparément.</li><li>■ Aider à éradiquer les obstacles qui empêchent le recrutement de femmes en tant que responsables d'élection. Par exemple, modifier les besoins de qualifications universitaires ou supprimer les dispositions orientées en faveur des hommes et qui sont difficiles à concilier avec des responsabilités familiales.</li><li>■ Si possible, fournir des garanties d'emploi à long terme.</li></ul> |
| Soutenir les organes d'administration des élections en créant une base de données sur l'équilibre de la proportion d'hommes et de femmes du personnel électoral pour chaque district. | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Une banque de données sur le personnel doit être créée, mise à jour et inclure les évaluations critiques du personnel électoral. Les femmes doivent bénéficier d'une juste expression de préférence afin d'encourager l'égalité entre les sexes.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

|                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| S'assurer que les commissaires du service électoral et le personnel électoral soient avisés des questions d'égalité des sexes tout de suite après leur nomination. | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Former les commissaires à la prise en compte des questions d'égalité des sexes.</li> <li>■ Apporter au nouveau personnel une formation adéquate sur le sexisme, au début de leur mission, pour maximaliser leur efficacité.<sup>13</sup> Les programmes de formation à long terme doivent appuyer cette initiative.</li> <li>■ Réaliser des exercices de simulation avec le concours des organes chargés de gérer les élections pour les informer des problèmes que rencontrent fréquemment les femmes.</li> </ul> |
| S'assurer que le calendrier électoral soit largement connu bien avant les dates limites.                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les calendriers électoraux et les dates limites d'inscription des candidats, des examens de contestations et les requêtes, d'inscription des électeurs et du scrutin doivent être diffusés dans l'ensemble du pays, au niveau du district et affichés dans des endroits publics accessibles aux femmes et aux hommes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                   |

### 3. Participation politique des femmes en tant que candidates

**Désignation des candidats :** les femmes peuvent être avantagées ou non par le processus de désignation des candidats au sein des partis. Dans de nombreuses démocraties émergentes, le copinage et d'autres caractéristiques antidémocratiques infiltrent la plupart des partis politiques et empêchent les femmes d'acquiescer naturellement des postes de direction au sein de leurs structures. Des projets de renforcement des capacités peuvent cependant transformer ces structures internes en structures plus démocratiques qui favorisent l'avancement des femmes dans les partis et leur désignation en tant que candidates. A cette fin, les synergies entre les organismes tels que le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD), le PNUD, l'UNIFEM et les autres partenaires de l'équipe pays des Nations Unies, peuvent jouer un rôle important pour introduire des mesures de discrimination positive et soutenir, au sein des partis politiques, le débat sur le parrainage de femmes comme chefs de files.<sup>14</sup>

Dans certains cas cependant, les environnements au lendemain d'un conflit qui sont dépourvus de structures de partis bien établies, sont caractérisés par une prédominance de candidats indépendants. Ceci peut être avantageux pour les femmes; elles peuvent éviter ainsi les détenteurs du pouvoir patriarcal et ethnique des sociétés traditionnelles où l'appui tribal est un critère nécessaire



▲ Les membres d'un atelier évaluent la participation des femmes au processus électoral au Burundi, 2006. © UN Photo/Mario Rizzolio

En Haïti, le Bureau du Conseiller pour l'égalité des sexes a conçu et mis en œuvre, en coordination avec le Centre de Formation pour l'Engagement, la Responsabilité et le Renforcement des Capacités (CERAC), un ensemble d'initiatives de long terme en vue de développer, dans tout le pays, les compétences de chef de file des femmes qui voulaient se présenter comme candidates. Le projet a été mené en partenariat avec les ambassades de France et des États-Unis, la Norvège, l'UNIFEM, le Groupe de l'égalité des sexes de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH), et le Centre de formation intégrée du personnel des missions en collaboration avec le CERAC qui a pris part à l'opération en tant que partenaire de réalisation. Un réseau de femmes qui cherchaient à se présenter a été créé suite à cette formation, permettant aux membres de se réunir régulièrement et de reconsidérer leur stratégie de campagne électorale. Tirant parti des activités de sensibilisation des partis politiques menés par le CERAC, des matériels d'orientation ont été publiés pour aider les partis politiques à promouvoir la participation et la représentation des femmes dans la vie politique. Le projet faisait parti du mandat de la MINUSTAH d'accompagner le gouvernement transitoire jusqu'aux élections et d'appuyer la participation des femmes en tant qu'électrices et que candidates. ■

à la désignation des candidats au sein des partis. Néanmoins, se présenter comme candidat unique peut également être problématique en raison de l'absence de soutien des partis et en particulier de l'absence de fonds pour mener campagne.

**Renforcement des capacités :** les candidates ne peuvent émerger du vide. Des activités de formation aux fonctions de direction, sur le long terme, doivent être menées pour permettre à une nouvelle classe de femmes de se manifester et d'avoir l'assurance nécessaire pour briguer un mandat électif et rivaliser avec des hommes politiques bien établis. Des opportunités de formation devront voir le jour, y compris à la préparation et à délivrance de discours de campagne

Le Bureau du Conseiller pour l'égalité des sexes de la mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC) a inspiré un exercice de formation, mené par l'Institut démocratique national, et sponsorisé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), qui fut offert à 600 parlementaires en 2005. Les hommes, qui composaient la grande majorité des participants, conseillèrent les femmes chefs de file sur comment améliorer leur implication à la vie politique, y compris les avantages et inconvénients à se présenter en tant que candidates indépendantes. Cette formation semble également avoir influé, de façon indirecte, sur la formulation de la nouvelle constitution, favorisant ainsi les femmes. ■

Au Burundi, Solidarité des Femmes Parlementaires, une coalition de femmes parlementaires, a organisé un atelier, à l'intention de femmes burundaises et d'autres pays, pour leur permettre de partager les expériences et les stratégies en vue d'améliorer la participation des femmes au processus électoral. Au cours des trois jours de cet atelier, des participantes de Belgique, du Burundi et du Rwanda ont partagé des informations sur la mobilisation des femmes dans leurs contextes électoraux respectifs. ■

et aux stratégies et techniques de communication. Les partis politiques ne doivent pas rester des témoins passifs devant de telles tentatives. S'ils offrent (ou s'ils y sont obligés de par la loi) de présenter des candidates, ils ont un intérêt au développement professionnel des femmes et ils doivent remplir leur rôle de parrainage et de conseils à la préparation des femmes au rôle de chef de file.

Une autre activité importante pour garantir l'existence d'une démarche tenant compte des sexospécificités au sein du processus électoral est d'assurer la formation et la sensibilisation des assemblées transitoires ou constitutionnelles chargées de rédiger la loi constitutionnelle ou électorale.

L'idéal, ce serait que les femmes et les hommes appartenant à ces organes puissent assister à des séminaires sur l'égalité des sexes pour apporter des informations générales satisfaisantes sur les questions d'égalité des sexes liées à leurs fonctions législatives et de surveillance. Ces séminaires devraient notamment couvrir la mise en application de la CEDEF, pour appuyer les membres des assemblées transitoires à aborder les priorités nationales spécifiques relatives à la parité des sexes.

La formation et la sensibilisation doivent tenir compte des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience des femmes dans des contextes similaires, y compris en organisant des ateliers d'échange d'informations pour les participants régionaux et internationaux. A cet égard, il serait sage de consulter l'ACE : les Centres régionaux de ressources électorales du réseau du savoir électoral dont les missions comprennent la mise en relation de groupes d'homologues et la création de réseaux.<sup>15</sup>

Enfin, la formation doit s'étendre aux membres du parlement dans les situations d'après conflit, lorsque la démocratie se développe.

## MESURES

| OBJECTIFS                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | SUGGESTIONS DE MISE EN APPLICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fournir un calendrier réaliste.                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sensibiliser les femmes, tout au début du processus, sur les opportunités de s'impliquer davantage à la vie politique. Les candidates potentielles doivent se battre pour leur inclusion (ou les partis politiques doivent apprendre à prendre conscience de l'importance de leur intégration) avant de pouvoir s'engager dans des préparatifs de campagne.</li> <li>■ Les organisations de l'assistance électorale et la mission doivent appuyer les organes d'administration des élections à préparer un calendrier électoral qui laisse suffisamment de temps aux femmes pour réagir aux appels d'inclusion et envisager leur candidature.</li> <li>■ Les partis politiques doivent être sensibilisés à l'importance de désigner des femmes, en temps utile, afin de pouvoir respecter le calendrier électoral.</li> </ul> |
| Renforcer la capacité des partis politiques en vue de transformer leurs structures en structures plus démocratiques.                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Envisager l'adoption d'une législation qui contraindra les partis politiques à adopter des quotas volontaires pour leurs élections internes et pour les élections aux fonctions législatives publiques.</li> <li>■ Sensibiliser les hommes politiques à l'importance de faire participer les femmes sur un plan d'égalité dans les structures des partis.</li> <li>■ Encourager les partis politiques à offrir d'augmenter le nombre de candidates sur leurs listes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Promouvoir la participation des femmes en travaillant directement avec les parties prenantes essentielles.                                                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Travailler en liaison avec le Ministère de la parité des sexes/de la condition féminine (le cas échéant) et avec les femmes parlementaires dans les structures transitoires.</li> <li>■ Créer des groupes de travail au sein de la mission qui impliquent la composante électorale et le Bureau du Conseiller pour l'égalité des sexes, les sections de police, des Droits de l'homme, des Affaires politiques, du DDR et de l'information. S'assurer que ces groupes de travail coordonnent et partagent l'information avec les partenaires externes internationaux qui se concentrent sur les élections.</li> <li>■ S'assurer que des mécanismes de communication existent entre les groupes de travail et les membres des organes chargés des élections.</li> </ul>                                                        |
| Dans les environnements exempts de partis politiques, encourager la présentation de candidates indépendantes, par exemple en réalisant des programmes de formation aux fonctions de direction, sur le long terme, afin de créer une classe de femmes politiques dotées d'une conception claire et de manifestes. | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Renforcer la confiance des femmes qui souhaitent présenter leur candidature mais qui ne le font pas à cause de pratiques et valeurs culturelles et traditionnelles.</li> <li>■ Mener de vastes activités de formation aux fonctions de direction et de parrainage parmi les femmes dans l'ensemble du pays. L'objectif est de renforcer la confiance et de permettre aux femmes de se projeter comme chefs de file capables d'affronter les hommes, même dans les lieux où il est inacceptable que les femmes s'acquittent d'un rôle de chef de file.</li> <li>■ Encourager et fournir les moyens aux partis politiques de mener des activités éducatives pour les femmes membres, en coordination avec les ONG.</li> </ul>                                                                                                   |

|                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Permettre aux candidates et candidates d'acquérir suffisamment d'informations générales sur les questions relatives à l'égalité des sexes liées à leurs futures fonctions législatives et de surveillance.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Identifier et faire connaître les bonnes pratiques et les enseignements tirés par les femmes dans des contextes similaires.                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Permettre aux femmes chefs de file des partis politiques, des organes chargés de gérer les élections, de la surveillance électorale et des groupes médiatiques pour les programmes à l'intention des visiteurs ou des groupes d'observateurs aux élections dans d'autres pays, de se faire parrainer.</li> <li>■ Encourager et soutenir l'organisation et la tenue des conférences régionales sur la démocratie auxquelles les femmes doivent assister.</li> <li>■ Encourager les femmes à participer aux échanges de travaux au sein des organes chargés de gérer les élections ou à s'impliquer dans la campagne d'un parti ou d'un candidat d'autres pays.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Eduquer les femmes et les hommes pour faciliter l'effondrement des barrières religieuses qui empêchent les femmes de profiter de leurs droits politiques et sociaux, y compris dans des rôles de chefs de file, au sein de la société. | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Enseigner aux hommes et aux femmes de ne pas utiliser les coutumes traditionnelles pour ébranler la position des femmes dans la vie politique.</li> <li>■ Encourager et aider les gouvernements à mettre en œuvre une politique éducative pour éliminer les pratiques traditionnelles qui empêchent les femmes de profiter de leurs droits sociaux et politiques.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Concevoir des stratégies novatrices pour encourager la participation politique des femmes, en coordination avec la société civile.                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Si nécessaire, appuyer la création d'un secrétariat national d'ONG de femmes qui agira comme interface entre les ONG et les organisations internationales. De plus, coordonner tous les aspects des activités de maintien de la paix (la justice transitoire, le désarmement et la démobilisation, les droits de l'homme) en vue de dégager quelles sont les questions prioritaires des femmes qui briguent un mandat électif, ainsi les services sociaux, l'emploi, l'abri, la communication et l'éducation.</li> <li>■ En consultation avec la société civile, identifier les stratégies de mobilisation pour faire état des questions relatives aux femmes et faciliter leur implication au processus électoral.</li> <li>■ Déterminer les problèmes, liés ou non à la vie professionnelle, qui freinent l'entrée des femmes sur la scène politique et concevoir des mesures qui atténuent les effets négatifs du calendrier parlementaire sur les responsabilités familiales, de façon à ce que les femmes puissent se présenter.</li> </ul> |
| Fournir aux femmes des modèles identitaires positifs.                                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Avec le concours de la Section d'information et des associations universitaires, identifier les grandes femmes chefs de file du passé qui peuvent servir de modèles identitaires. Ce concept peut être employé par tout ceux qui élaborent des matériels d'éducation civique et électorale, comme indiqué ci-dessous.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

#### 4. L'inscription des électeurs

L'inscription des électeurs représente une opportunité d'intégration des femmes à un processus dont elles ont peut être été exclues. Dans certains environnements, au lendemain d'un conflit, les femmes n'ont jamais été officiellement enregistrées en tant que citoyennes en raison de l'absence de mises à jour des recensements ou parce que les recensements ont été réalisés avant les mouvements majeurs de population ou la naturalisation des communautés minoritaires ou des citoyens étrangers. Souvent, des circonstances pénibles ou des contraintes de temps ont empêché d'effectuer un nouveau recensement. Dans d'autres cas, les registres d'état civil ont été détruits ou ne sont plus corrects à cause du déplacement de personnes. Dans ce cas, un exercice d'inscription électoral peut présenter une nouvelle opportunité aux femmes pour être intégrées à une banque de données nationale, pour obtenir des documents et, plus fondamentalement, pour acquérir un sentiment de citoyenneté.

Lorsque les états ne peuvent se fier aux listes électorales existantes, ils conduisent généralement une nouvelle opération d'inscription électoral qui nécessite que les citoyens éligibles se rendent aux bureaux d'inscription avant les élections. L'inscription, cependant peut facilement devenir source

En République démocratique du Congo (RDC), une loi sur l'identification et l'inscription électorale fut adoptée en décembre 2004. Cette loi prend en considération les besoins spéciaux des femmes enceintes et des personnes qui ont été touchées par le conflit. Le Bureau du Conseiller pour la parité des sexes de la MONUC a joué un rôle important en ce qu'il a diffusé des informations sur la loi et sensibilisé les journalistes, la société civile, les partis politiques, les acteurs gouvernementaux, les étudiants et la Commission électorale indépendante. Toutefois, la rareté des bureaux d'inscription a eu pour conséquence la formation de longues files d'attente qui ont empêché de nombreuses femmes de s'inscrire, notamment celles qui devaient parcourir des distances importantes ou qui venaient de communautés plus traditionnelles. ■

d'inégalités. De plus, les femmes sont touchées négativement par l'absence de campagnes d'information adéquates, la localisation des bureaux d'inscription, la nécessité de posséder des documents d'identité valides et la nécessité de savoir lire et écrire.

Malgré l'attention portée aux nouveaux exercices d'inscription électoral, la plupart des mesures ci-dessous sont également pertinentes pour les éventuelles opérations d'inscriptions qui peuvent être menées après chaque tour des élections.



▲ Des femmes montrant leurs cartes au cours de la campagne des élections présidentielles au Timor-Leste. UN Photo/Martine Perret

#### MESURES

| OBJECTIFS                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | SUGGESTIONS DE MISE EN APPLICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Encourager l'inscription électorale des femmes dans l'ensemble du pays, par exemple en appuyant les autorités gouvernementales (le Ministère de la parité des sexes/des questions féminines, le cas échéant) ainsi que les partis politiques et les organisations de la société civile qui soutiennent ces initiatives. | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Fournir une assistance technique et financière aux autorités gouvernementales (le Ministère de la parité des sexes/des questions féminines, le cas échéant), y compris au niveau du département et de la circonscription, pour leur permettre d'organiser l'inscription des femmes en tant qu'électrices dans l'ensemble du pays.</li><li>■ Fournir un soutien technique et financier à la société civile afin d'appuyer les activités destinées à établir des contacts avec les femmes et en particulier en milieu rural.</li><li>■ En coordination avec les organes chargés des élections, améliorer les compétences et les connaissances des coordinateurs ministériels pour l'égalité des sexes sur comment mobiliser un plus grand nombre de femmes à s'inscrire sur les listes électorales.</li><li>■ En coordination avec les partenaires de réalisation nationaux, faciliter le transport des personnes désirant procéder à leur inscription électorale, depuis les régions rurales ou inaccessibles jusqu'aux bureaux d'inscription, en fournissant, si besoin est, des véhicules, du carburant ou des chauffeurs.</li></ul> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Faire disparaître les obstacles qui peuvent empêcher les femmes d'avoir accès aux bureaux d'inscription sur les listes électorales, prendre en compte que ce sont elles qui s'occupent des personnes âgées et des enfants et qu'elles n'ont pas accès aux transports. | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Placer les bureaux d'inscription sur les listes électorales près des marchés pour permettre aux femmes qui font des travaux pénibles et à celles qui travaillent dans de petites entreprises, d'avoir accès à ces bureaux, sans subir de perte de revenus.</li> <li>■ S'assurer que les bureaux d'inscription sur les listes électorales offrent des heures d'ouverture flexibles pour permettre aux femmes de s'y rendre avant ou après le travail.</li> <li>■ Utiliser des bureaux d'inscription mobiles dans les zones reculées pour toucher les femmes en milieu rural qui n'ont pas accès aux transports.</li> <li>■ Lorsque les femmes risquent d'avoir en leur possession peu de moyens pour s'identifier, éliminer les exigences d'identification non réalistes, comme la possession de certains types de documents, et les niveaux d'alphabétisation.</li> </ul> |
| S'assurer que l'opération d'inscription ne coïncide pas avec des activités qui empêchent les femmes de s'inscrire.                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Identifier le meilleur moment pour conduire une opération d'inscription, c'est-à-dire lorsque les femmes ne sont pas engagées dans des activités saisonnières comme les moissons.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Surveiller le pourcentage de femmes à l'inscription en obtenant des statistiques d'inscription ventilées par sexe.                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ S'assurer que les bureaux d'inscription sur les listes électorales fournissent des statistiques régulières ventilées par sexe.</li> <li>■ Si les chiffres indiquent des taux d'inscription féminins plus faibles que prévu, prendre des mesures de redressement pour stimuler les initiatives d'éducation civique pour les femmes, y compris en coordination avec les organes chargés des élections.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| S'assurer que les épouses des personnels militaires et de police ne soient pas pénalisées par la rotation qui se produit entre l'inscription et le scrutin.                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Encourager les organes nationaux à mettre en place des mécanismes qui permettent aux épouses des personnels en uniforme qui sont redéployés entre l'inscription et le scrutin, de voter dans leur nouveau lieu de résidence.</li> <li>■ Étudier d'autres possibilités de mécanismes d'inscription pour les personnels en uniforme et leurs familles qui résident dans des camps militaires, si les équipes d'inscription ne peuvent arriver jusqu'à eux.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## 5. L'éducation civique et électorale

Les campagnes d'éducation civique et électorale destinées aux femmes et aux hommes sont nécessaires à la réussite des élections. Dans les régions les plus traditionnelles, il est fréquent que les femmes soient séparées des hommes et qu'elles ne bénéficient pas de la même liberté de mouvement. En outre, l'accès des filles à l'éducation, dans les pays au lendemain d'un conflit, est plus restreint que celui des garçons. De nombreuses filles quittent l'école pour satisfaire aux besoins pressants des personnes âgées ou des malades de leurs familles, pour se marier et dans les cas de grossesses précoces ou pour se livrer à des travaux pénibles ou travailler dans de petites entreprises afin de joindre les deux bouts. En conséquence, les taux d'analphabétisme sont extrêmement élevés chez les femmes. Ceci a une incidence sur les matériels d'information publique et les campagnes de communication, par exemple, qui doivent pouvoir s'adapter efficacement aux femmes. Il importe donc que les équipes d'éducation électorale incluent des femmes (si nécessaire, uniquement des femmes), présentent un message que les femmes de tout niveau d'éducation et les analphabètes puissent comprendre et délivrer ce message en des lieux adéquats et accessibles. Alors que les hommes peuvent se déplacer librement loin de chez eux pour participer à un atelier électoral, les femmes ne bénéficient parfois



▲ Formation de l'électorat féminin de Mongwalu avant les élections de 2006 en République démocratique du Congo. © UN Photo/Martine Perret

Les synergies entre la radio de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et les médias nationaux contribuèrent à la mobilisation des femmes, au cours des élections de 2005 au Burundi. Le faible taux d'alphabétisation du pays rendit la radio idéale pour la sensibilisation du public. Les chansons, en particulier l'hymne aux femmes écrit par le groupe Higa-radio et les spots télévisés contribuèrent à faire prendre conscience aux femmes de leurs droits politiques. Des événements médiatiques, intitulés « Café de presse » fournirent aux partis politiques l'opportunité de débattre de questions comme les quotas par sexe et les listes bloquées. Les discussions sur le rôle des hommes dans la promotion de la participation politique des femmes, diffusées à la radio et à la télévision, se révélèrent très populaires. ■

pas de l'égalité d'accès au transport, n'ont pas la liberté de voyager le soir, peuvent craindre de faire l'objet de violences sexistes ou bien les pratiques traditionnelles peuvent les empêcher de quitter leurs foyers.

Par ailleurs, des programmes d'éducation spécifiques doivent être conçus et cibler les hommes. Les hommes ont besoin de formations sur les systèmes électoraux et les procédures de vote, mais ils ont également besoin d'être sensibilisés au rôle important qu'ils jouent, en tant que maris et pères, dans la défense des choix de votes effectués par chacun des membres de leur famille. Dans de nombreuses sociétés, il est fréquent que le chef de famille sélectionne le candidat pour lequel la famille toute entière votera, refusant ainsi aux femmes la chance d'exprimer leurs propres préférences (vote par proxy ou familial).

L'efficacité des campagnes d'éducation civique ne peut être sous-estimée. Remarquant le faible taux de participation au deuxième tour des élections de 2005 au Libéria, le personnel électoral et le coordinateur pour l'égalité des sexes de la MINUL élaborèrent une campagne de sensibilisation destinée aux femmes, dans le comté de River Cess, avant les élections partielles de 2006. La stratégie fut payante, le taux de participation de River Cess s'éleva à 37 pour cent. De plus, une femme remporta le siège de River Cess, ce qui porta à neuf le nombre de femmes à la Chambre des députés. ■

Dans l'ensemble, les partenaires des missions de l'assistance électorale ont un rôle essentiel à jouer pour encourager et permettre aux femmes de participer au processus politique. Par ailleurs, ils peuvent diminuer la probabilité que des votes de femmes soient déclarés non valables grâce à la mise en place d'initiatives de formation, par l'échange de bonnes pratiques et en s'assurant que l'activité de renforcement des capacités soit suffisamment décentralisée et comprenne les régions et les milieux ruraux.

Au deuxième tour des élections présidentielles au Timor-Leste, le taux de participation demeura élevé et le pourcentage de votes invalides diminua (2,19 pour cent) par rapport au premier tour (3,8 pour cent). Ceci peut être attribué en partie aux matériels d'éducation électorale et, tout particulièrement, aux scrutins blancs et au renforcement de la stratégie d'éducation électorale qui comprit des réunions en face à face avec les électeurs et les électrices, et l'utilisation du cinéma mobile. Le faible pourcentage d'invalidité des votes fut également dû au fort niveau d'intégration entre la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies, composée notamment du Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du PNUD et de l'UNIFEM, dans le domaine de l'éducation civique et de l'éducation électorale. ■

## MESURES

| OBJECTIFS                                                                                                                                                       | SUGGESTIONS DE MISE EN APPLICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| S'assurer que les femmes et les hommes réalisent des campagnes de programmes d'éducation civique et d'éducation électorale.                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Former les ONG de femmes (et les organes chargés de gérer les élections quand ils en ont reçu le mandat) à devenir des acteurs plus efficaces dans la fourniture de programmes d'éducation civique et électorale.</li> <li>■ Conduire des programmes de formation de formateurs et faciliter le déplacement des formateurs et du personnel d'autres organisations de femmes qui travaillent sur l'éducation civique et électorale dans l'ensemble du pays.</li> <li>■ Si nécessaire, augmenter le nombre de femmes dans les équipes de programmes d'éducation civique et électorale, en les recrutant parmi les professeuses au chômage.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Elaborer des matériels d'éducation civique et électorale qui ciblent clairement les femmes et les hommes et qui peuvent toucher tous les niveaux de la société. | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assister la création de partenariats entre les agences internationales et les ONG nationales, les ministères gouvernementaux, les conseils religieux, les organes chargés de gérer les élections et les groupes de femmes, et les aider à concevoir et à délivrer des programmes d'éducation civique et électorale qui soient standards dans l'ensemble du pays et sensibles aux différences culturelles.</li> <li>■ Elaborer des directives pour des programmes d'éducation civique et électorale, y compris l'intégration d'une démarche tenant compte des sexospécificités.</li> <li>■ Veiller à ce qu'une partie du budget électoral soit utilisé pour aider les ONG de femmes à conduire des programmes d'éducation civique et électorale.</li> <li>■ Avec le concours des parties prenantes et des organisations de l'assistance électorale, concevoir, produire et diffuser divers matériels éducatifs qui décrivent les femmes comme des partenaires égaux dans la prise de</li> </ul> |

|                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                         | <p>décision, qui appuient la participation des femmes au processus électoral et qui utilisent une terminologie et des formats qui soient accessibles et attrayants pour tous.</p> <p>■ Cibler des programmes éducatifs spéciaux à l'intention des hommes pour les informer des bénéfices à améliorer la participation des femmes au processus électoral.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Délivrer des messages éducatifs par divers moyens pour atteindre les femmes en milieu rural et les femmes analphabètes, y compris celles des zones plus conservatrices. | <p>■ Encourager l'utilisation de diverses méthodes d'éducation civique et électorale, y compris le porte à porte, les démonstrations sur tableau de conférence, les réunions en mairie, les séances d'information les jours de marché, et les délibérations avec différents groupes, y compris les entités de jeunes, de professionnels et religieuses.</p> <p>■ Dans les contextes où l'égalité entre les sexes est une question sensible, s'assurer que les femmes peuvent accéder aux lieux utilisés aux fins d'éducation civique et électorale.</p> <p>■ Conduire des campagnes d'éducation parmi les femmes pour atténuer les effets négatifs des forts taux d'analphabétisme et de la forte complexité de conception du scrutin.</p> <p>■ S'assurer que les femmes au niveau local soient incluses aux équipes d'éducation civique et électorale, quand les circonstances culturelles prédominantes le permettent.</p> |
| Utiliser la radio et les autres moyens à disposition pour atteindre les femmes en milieu rural et confinées chez elles dans les zones plus conservatrices.              | <p>■ En coordination avec la Section de l'information de la mission, organiser des débats radio sur la participation des femmes avec le Ministère de l'égalité des sexes/Ministère de la condition féminine, le personnel des diverses composantes de la mission, les membres de la société civile, les chefs religieux et les universitaires.</p> <p>■ Aider à concevoir et à créer d'autres moyens d'éducation civique et électorale qui s'intègrent mieux à la culture locale et prennent en compte les niveaux d'alphabétisation, par exemple, le théâtre, les contes traditionnels ou la télévision portable.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Inclure l'éducation civique au programme scolaire des femmes et des hommes.                                                                                             | <p>■ Aider le Ministère de l'Éducation à fournir une éducation civique adéquate qui fasse partie du programme scolaire national.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

## 6. La campagne électorale

Les candidates connaissent de plus grandes difficultés à mener campagne que les hommes. Comme il est exposé plus en détail ci-dessous, le financement d'une campagne constitue sans doute l'obstacle le plus considérable pour les candidates. L'absence de sécurité touche également les femmes différemment des hommes, tout particulièrement lorsque plane une menace forte et plausible de violence sexuelle, comme souvent dans les environnements d'après conflits. De plus, les relations et les attentes sociales traditionnelles peuvent imposer des restrictions supplémentaires aux femmes, comme l'incapacité de voyager le soir, le besoin d'engager des chauffeurs et la nécessité de voyager avec d'autres membres de la famille.

Dans les sociétés traditionnelles, les votes se fondent, pour la plupart, sur des affiliations tribales/familiales ou sur l'appartenance à un groupe ethnique, et par conséquent le soutien aux candidats s'exprime selon des lignes tribales ou patriarcales. Néanmoins, ces réseaux masculins peuvent aider les candidates à rallier le soutien d'une tribu entière et par conséquent à rassembler davantage de votes. En outre, les membres de la famille, y compris les hommes, peuvent fournir fonds, véhicules et protection et participer au déroulement de la campagne.

**Création de réseaux :** les candidates doivent être encouragées à identifier leurs principaux alliés à la fois au niveau local, central et international.

Les femmes doivent mener campagne au niveau local car elles ont besoin d'assistance pour renforcer leurs contacts avec la société civile et rallier du soutien; au niveau central, puisque les réseaux partagent les informations et les expériences des heureux candidats aux élections précédentes. Elles doivent également faire campagne au niveau international, en effet les réseaux de

Une plate-forme qui permet aux femmes de tisser des réseaux relationnels au niveau international en dépit des contraintes locales est iKNOW Politics Network (Le Réseau international pour la promotion du savoir des femmes dans la politique), créé par le PNUD, l'UNIFEM, l'Institut pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), l'Union interparlementaire (UIP) et l'Institut démocratique national (NDI). Le iKNOW Politics Network est une ressource en ligne qui permet d'accéder à de la documentation didactique, divers documents et forums de discussions pertinents ainsi qu'à d'autres femmes chefs de file et à des avis d'experts.<sup>16</sup> ■

En RDC, des réseaux de femmes comme le Réseau des Femmes pour la Défense des Droits et la Paix, établissent des partenariats en lien avec d'autres organisations et ONG internationales pour améliorer le partage des informations entre des femmes qui habitaient en ville et qui se portèrent volontaires pour soutenir les femmes en milieu rural. De même, au Rwanda, le Ministère de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme établit, peu de temps après le génocide de 1994, un Conseil de femmes. Ce conseil comprenait des représentantes du monde des affaires juridiques, de l'éducation civique, de la santé et de la finance. Il remplit un rôle de mobilisation, participe à l'apport de compétences et de formations et sensibilise les autorités locales aux questions qui touchent les femmes. La présidente du Conseil a un siège réservé au conseil local élu au scrutin général, reliant ainsi les deux systèmes.<sup>17</sup> ■

L'accès aux lieux associés aux campagnes électorales peut également être tourné à l'avantage des hommes. En Afghanistan par exemple, les hommes candidats utilisent systématiquement les mosquées pour faire campagne. Dans les états séculaires, ces activités ne sont pas courantes au sein de lieux de culte, mais, en Afghanistan, où l'état et la religion sont liés, ceci est très fréquent. Cette technique est très efficace pour toucher les hommes électeurs et présente l'avantage de renforcer la perception du candidat en tant que fervent musulman, ce qui consolide sa position. Les femmes, cependant, n'ont pas le droit de mener campagne dans les mosquées dans presque tout le pays (à l'exception de quelques provinces) et, selon certaines sources, sont dissuadées de faire campagne dans les lieux publics comme les écoles afin de ne pas politiser ces lieux, éliminant une occasion de toucher l'électorat, y compris les hommes. ■

femmes des principaux partis peuvent offrir un moyen d'échange d'informations, sur les bonnes pratiques de campagnes et les enseignements tirés de l'expérience.

**Développement de programmes :** les candidats n'ont pas tous des idées politiques bien définies et tout particulièrement s'ils sont nouveaux dans l'arène politique. Alors que les candidats indépendants doivent concevoir leurs propres manifestes, dans les systèmes fortement centrés sur les partis, c'est le parti qui les conçoit. Si possible, tout comme dans les systèmes à majorité ou les candidats peuvent élaborer leurs propres manifestes, les candidates devront être encouragées à définir une vision politique claire et à rédiger un manifeste fondé sur les principes et les valeurs démocratiques. A cette fin, les candidates doivent être incitées à rechercher conseils auprès de diverses sources, en

Au Timor-Leste, le PNUD et l'UNIFEM ont soutenu une organisation nationale de femmes en surveillant les programmes des partis politiques afin d'évaluer les engagements pris pour les droits des femmes et l'égalité des sexes. De plus, ils ont offert leur soutien aux femmes des partis politiques, ce qui a abouti à la signature d'une plate-forme politique de femmes par 12 partis. L'un des huit candidats présidentiels fut une femme et une femme mena l'un des 16 partis qui rivalisèrent aux élections parlementaires – ce parti remporta trois sièges. Dix huit des 65 membres élus au parlement sont des femmes.<sup>18</sup> ■

commençant par les membres de la famille ou à approcher les personnes instruites comme les médecins, les avocats ou les enseignants. Le rôle de coordination et de conseil des organismes spécialisés comme l'UNIFEM ainsi que des fondations de partis politiques (y compris les internationales de partis, la FES, la FNS, l'IRI, la KAS, le NDI pour n'en mentionner que quelques unes) peut se révéler essentiel pour l'élaboration de programmes réussis.

**Sélection du personnel de campagne électorale :** il importe de faire prendre conscience à l'ensemble des candidats de l'importance de l'équilibre des sexes parmi le personnel des services généraux des campagnes électorales, puisqu'il est nécessaire de toucher à la fois les hommes et les femmes. Les candidats de régions plus conservatrices peuvent cependant trouver plus difficile ou contre-productif d'engager des femmes et, par conséquent, devront faire des choix stratégiques lors du recrutement du personnel de campagnes électorales.

**Financement des campagnes électorales :** la majorité des candidates consultées par les missions ont affirmé que l'absence de ressources financières pour soutenir leurs campagnes était un obstacle essentiel à leur réussite. Les campagnes coûtent cher, engagent des frais comme par exemple pour lancer des pétitions, établir un siège social, obtenir la désignation d'un parti, acheter des espaces publicitaires, organiser et réaliser des campagnes de sensibilisation électorale, régler les droits d'inscription et autres cotisations.

La collecte de fonds peut se révéler une épreuve importante pour les nouvelles candidates, et tout particulièrement, lorsqu'elles rivalisent avec des hommes politiquement bien établis. Certaines femmes n'ont pas accès aux emplois rémunérés car elles doivent s'occuper des enfants, des malades, des personnes âgées et des autres membres de la famille nécessitant une attention particulière ou des soins spéciaux. Qui plus est, au sein de certaines sociétés, les femmes peuvent se voir interdire de travailler en dehors du foyer.

**Les médias :** dans tous les processus électoraux, les médias jouent un rôle vital étant donné qu'ils sont chargés de transmettre les messages électoraux et de promulguer des matériels de campagnes et qu'ils peuvent influencer sur la manière dont la société perçoit les femmes. Celles-ci sont souvent représentées comme des objets ou des victimes, ce qui renforce le point de vue stéréotypé qu'elles ne peuvent réussir en tant que chefs de file et les décourage de se présenter au processus électoral. Il serait salutaire de voir les médias présenter les femmes à des rôles de prise de décision, dans les contextes qui manquent de modèles identitaires de ce type.

Les médias contrôlés par les gouvernements ont un rôle particulièrement décisif à jouer, tout comme les observateurs indépendants qui doivent veiller à ce que les partis et les candidats bénéficient de l'égalité d'accès aux services médiatiques publiques, y compris les candidats –souvent des femmes- qui ne peuvent se permettre la publicité des médias privés.<sup>19</sup> L'inégalité d'accès des femmes aux médias peut être atténué en recourant aux réseaux et groupes cibles (populaires/communautaires), par exemple en demandant aux membres de ces associations de contribuer de leurs propres fonds et ressources et d'élaborer des documents relatifs à la campagne chez eux ou en utilisant leurs relations personnelles avec des personnes du secteur privé.

Alors que la surveillance des médias peut s'effectuer systématiquement, le lien entre la couverture des candidates et la participation des femmes au processus électoral n'est pas toujours pris en compte. Les organisations et observateurs indépendants nationaux et internationaux peuvent jouer un rôle considérable en faisant état de ce lien et en sensibilisant les personnes chargées de produire la législation et les règlements pertinents qui régissent l'accès aux médias en cours de campagnes électorales. A cet égard, il est souhaitable d'incorporer une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans les protocoles de surveillance des médias, en prenant en compte la participation et la couverture politique des candidates et les questions relatives aux femmes.

En Afghanistan, au cours de la période préparatoire aux élections parlementaires et des conseils de provinces de 2005, une tentative a été faite pour établir un fonds en Fidéicomis pour les femmes candidate afin de canaliser l'argent et d'appuyer les candidates moins avantagées. Ceci s'est révélé difficile à mettre en application toutefois, car une disposition de la loi électorale stipule que les donateurs ne peuvent financer directement les candidats. ■

Les états et les partis politiques légifèrent et dirigent les processus électoraux de campagne de diverses manières. Certains, par exemple, limitent leur temps de campagne alors que d'autres limitent leur budget de campagne. Dans d'autres cas, la loi limite le niveau d'exposition aux médias et la publicité. Par conséquent, les missions peuvent informer les autorités des différentes options en matière de dépenses de campagne et de l'impact que chacune peut avoir sur les candidates. Les missions doivent également fournir aux gouvernements les capacités techniques nécessaires pour veiller à ce que tous les candidats bénéficient des mêmes temps de passage sur les ondes publiques. Toute mesure cependant devra prendre en considération les activités continues qui visent à développer les compétences des femmes en matière de collectes de fond.

### MESURES

| OBJECTIFS                                                                                                                                                                                                     | SUGGESTIONS DE MISE EN APPLICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| S'assurer que les candidates soient prêtes à mener des campagnes électorales efficaces, par exemple en les sensibilisant sur l'importance à bien sélectionner le personnel d'appui des campagnes électorales. | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ En coordination avec les organisations de l'assistance électorale, la Commission électorale nationale, l'UNIFEM et les autres partenaires, concevoir et conduire des ateliers de formation en vue de développer les compétences des candidates dépourvues d'expérience politique préalable et fournir un forum pour le partage des informations.</li> <li>■ Sensibiliser les candidats de l'importance à sélectionner une équipe d'appui pour les campagnes électorales qui soit équilibrée au niveau de la représentation des sexes. On peut inclure des membres de la famille, des volontaires, des personnes exerçant des professions libérales et des personnels salariés.</li> </ul>                                                                                                                               |
| Appuyer la création de réseaux de femmes, aider à établir une culture d'unité et de solidarité entre les candidates et empêcher qu'elles ne rivalisent entre elles.                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Stimuler et faciliter la création de réseaux entre les groupes de femmes en établissant et en distribuant un annuaire récent des organisations de femmes.</li> <li>■ Encourager l'utilisation en ligne de iKNOW Politics Network pour créer et échanger des connaissances, consulter des ressources et demander des conseils d'experts.</li> <li>■ Mettre à la disposition des femmes, dans tous les districts et provinces, des espaces communautaires où elles puissent se rencontrer.</li> <li>■ Faciliter le partage des informations sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience avec les femmes politiques d'autres pays.</li> <li>■ Aider à établir une culture d'unité entre les femmes, en leur demandant de devenir un modèle de consolidation de la paix pour les hommes.</li> </ul> |

|                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Identifier les obstacles qui empêchent les candidates de mener une campagne électorale efficace et mettre en oeuvre des mesures correctives.                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Appuyer les candidates, grâce aux partenaires de réalisation, en obtenant des véhicules, des chauffeurs et du carburant.</li> <li>■ S'assurer que les femmes bénéficient de l'égalité d'accès aux lieux de campagne électorale, par exemple les lieux de cultes, en éduquant le clergé ou en facilitant d'identification de lieux de remplacement.</li> <li>■ Sensibiliser les hommes à l'importance de la participation politique des femmes, par exemple en encourageant les maris à soutenir la candidature de leurs femmes et en invitant le clergé à insister sur l'égalité des sexes et les valeurs démocratiques lors de leurs discours publics.</li> <li>■ Appuyer les candidates à rallier le soutien familial/tribal à leur participation.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| S'assurer que les candidates soient protégées du harcèlement et de l'intimidation tout au long du processus électoral.                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Inclure des dispositions dans la loi électorale en vue d'empêcher le harcèlement et toutes les formes d'intimidation des candidates, tout au long du processus électoral, et prendre des mesures si de tels cas se présentent.</li> <li>■ Inclure la protection dans la planification de la sécurité électorale et travailler en liaison avec les services de sécurité compétents.</li> <li>■ Sensibiliser les hommes à l'importance de mener campagne librement sur des questions relatives aux femmes, sans avoir à craindre le harcèlement ou l'intimidation.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Faciliter l'accès opportun aux fonds de campagnes et aider les candidates à concevoir des moyens novateurs pour financer les campagnes électorales et utiliser au mieux les ressources.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseiller les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux afin de créer, pour les femmes, des possibilités d'émancipation économique, des possibilités d'implication dans le micro crédit et les programmes de financements.</li> <li>■ Conseiller le gouvernement local afin de créer des possibilités d'emplois pour les femmes au sein de la communauté.</li> <li>■ Diffuser les informations en matière de financements disponibles pour soutenir les candidates, y compris le FNUD et sur la manière d'y accéder.</li> <li>■ Assurer des formations aux candidats sur les possibilités d'investissement de fonds les plus efficaces pour délivrer des messages à fort impact.</li> <li>■ Aider à concevoir des méthodes novatrices pour assurer le financement des campagnes électorales, par exemple en organisant des matchs de football, des concerts ou des foires.</li> <li>■ Encourager les organes chargés des élections à adopter une réglementation en vue de limiter les dépenses engagées lors des campagnes afin de veiller à l'égalité des chances de l'ensemble des candidats.</li> </ul> |
| S'assurer que les candidats et les candidates bénéficient de l'égalité d'accès aux médias au cours de la campagne, par exemple en surveillant les médias en matière d'égalité des sexes. | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Inclure des dispositions, dans la loi électorale et les autres règlements, qui cherchent à garantir l'égalité d'accès aux médias pour l'ensemble des partis politiques et des candidats.</li> <li>■ Appuyer la mise en place d'une équipe indépendante au sein des structures médiatiques publiques pour faciliter la radiodiffusion des candidates tout au long de la campagne. Ceci doit être réalisé en coordination avec</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>les partis politiques, le Ministère de la parité des sexes/des questions féminines, les ONG spécialisées et la section d'information des missions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Former les médias à fournir des comptes rendus non sexistes et à apporter des modèles identitaires positifs aux femmes, par exemple en représentant les femmes dans des rôles de prise de décisions dans les pays exclusivement dominés par les hommes.</li> <li>■ Former des personnes à surveiller les médias en matière de sexisme et suivre par des mesures de redressement, au besoin et si opportun.</li> </ul> |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# 7. Processus d'examen des contestations et des requêtes

Le processus électoral est soumis à examen et le public (les électeurs, les candidats et les partis politiques) tout comme les organes chargés de gérer les élections ont le droit de porter plainte ou de contester l'éligibilité des électeurs ou des candidats.

L'examen des contestations et des requêtes implique souvent un organe administratif indépendant comme une juridiction de jugement ou un tribunal spécial. Puisque le système judiciaire peut être mal préparé à examiner ces contestations et plaintes, les processus électoraux, dans les contextes d'après conflit, exigent fréquemment que soit créée une Commission des contentieux électoraux. La désignation de cette entité et les procédures pour déposer les contestations et les plaintes prend rarement en compte les questions d'égalité entre les sexes. Les composantes électorales ainsi que les observateurs et la société civile doivent, par conséquent, surveiller étroitement le processus de sélection.

En raison de la nature embryonnaire du système judiciaire dans de nombreux environnements accueillant des élections, les femmes ne connaissent souvent pas suffisamment leurs droits et ne sont pas pleinement sensibilisées aux moyens de recours légaux qui leur sont offerts. Les composantes électorales doivent donc évaluer et, si nécessaire, améliorer le niveau d'accès des femmes à l'assistance juridique, à l'information et aux recours effectifs. Ceci est d'autant plus important au cours du processus de contestations et de requêtes dont le calendrier est souvent restreint. En outre, les contestations et les requêtes électorales sont d'un intérêt fondamental pour les observateurs électoraux qui doivent évaluer si les électrices et les électeurs ainsi que les candidats et les candidates ont accès à ces processus.

Une autre considération à prendre en compte est la manière dont les femmes sont traitées au sein du système juridique, en particulier eu égard aux questions électorales. Dans de nombreux contextes, les femmes ne bénéficient pas pleinement du même niveau d'accès aux tribunaux que les hommes et les plaignantes ne reçoivent pas le même traitement que les hommes. Si les candidates ou les responsables de partis politiques sont impliqués dans des procédures de requêtes ou d'autres cas judiciaires liés aux élections, des observateurs indépendants doivent suivre la question avec circonspection et déterminer si les cas sont traités différemment de cas similaires impliquant des hommes.

Les autres facteurs qui requièrent une évaluation sont l'accessibilité aux sites des Commissions des contentieux électoraux, l'équilibre dans la proportion d'hommes et de femmes parmi les responsables de ces organes, le niveau de confidentialité à toutes les étapes de la procédure (en vue de protéger la sécurité des plaignants) et les dispositions pour les plaignants analphabètes.

## MESURES

| OBJECTIFS                                                                                                                                                                                                                   | SUGGESTIONS DE MISE EN APPLICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Encourager la nomination de femmes en tant que membres d'organes administratifs indépendants, par exemple les Commissions des contentieux électoraux, qui sont chargées d'entendre les plaintes et de rendre des décisions. | ■ Inclure des dispositions dans la législation relatives à la sélection de femmes en tant que membres d'organes administratifs indépendants. Veiller à ce qu'un comité comprenant des femmes décide des nominations auprès des Commissions des contentieux électoraux.                                                                         |
| S'assurer que les hommes et les femmes bénéficient de l'égalité d'accès au site des Commissions des contentieux électoraux.                                                                                                 | ■ Envisager des mesures pour assurer la décentralisation de l'accès au processus de contestations et de requêtes sur tout le territoire.<br>■ Dans les régions plus traditionnelles, veiller à ce que les Commissions des contentieux électoraux soient situées dans des bâtiments accessibles aux hommes et aux femmes.                       |
| Evaluer le niveau d'accès des femmes à l'assistance légale, à l'information et aux recours effectifs.                                                                                                                       | ■ Avec le concours des Sections de suivi du système juridique, du Groupe des droits de l'homme et d'autres composantes de la mission, évaluer le niveau d'accès des femmes à l'assistance juridique, aux informations sur la loi électorale et aux autres règlements et aux recours effectifs dans les délais impartis du processus électoral. |
| Fournir une aide judiciaire pro bono aux candidates et aux candidats ainsi qu'aux partis politiques.                                                                                                                        | ■ Encourager le Ministère de la parité des sexes/des questions féminines, les ONG de femmes et les juristes indépendants à apporter une aide judiciaire sur les questions relatives aux élections.                                                                                                                                             |
| Laisser suffisamment de temps pour permettre de déposer les contestations et les requêtes.                                                                                                                                  | ■ Publier la liste provisoire des électeurs et la liste des candidats en avance et ventilées par sexe pour permettre de déposer les contestations et les requêtes.                                                                                                                                                                             |

## 8. Scrutin, dépouillement et surveillance/observation

L'accès au scrutin peut être une source potentielle de discrimination envers les femmes, en particulier en cas d'absence de transport (ou lorsque l'égalité d'accès au transport est inexistante), d'absence de sécurité ou lorsque les contraintes de temps sont pressantes. Les heures de vote peuvent se révéler difficiles pour les femmes qui travaillent ou qui ont des responsabilités familiales. Par conséquent, des dispositions doivent être prises en faveur des femmes accompagnées de bébés, des femmes enceintes, des femmes qui ne

L'article 31.2 des Règles et procédures qui ont régi le scrutin et le dépouillement au cours de l'élection présidentielle de 2007 au Timor-Leste stipule que, dans les files de scrutin, priorité doit être donnée aux femmes enceintes et aux femmes accompagnées de bébés, ainsi qu'aux malades, aux handicapés et aux personnes âgées. Cette décision, qui a pour origine les pratiques adoptées au cours de précédentes élections administrées par les Nations Unies, a été formalisée dans les Règles et procédures pour les élections parlementaires, sur la recommandation du Conseiller juridique auprès de la Section des Affaires électorales de la MINUT, et a été généralement respectée au cours du cycle électoral de 2007. La référence à cette disposition a été incluse dans le manuel de formation du personnel électoral. Dans un pays où le taux de fertilité se situe parmi les plus élevés au monde (les femmes ont en moyenne 7,7 enfants), la priorité accordée aux femmes enceintes et aux femmes accompagnées de bébés a, en grande partie, facilité le vote des femmes timoraises. ■



▲ Une femme de la province de Macamba, Burundi, votant au référendum national de 2005.  
© Photo ONU/Martine Perret

Un recrutement qui respecte la parité des sexes est un facteur important de l'administration électorale. La représentation équilibrée des sexes parmi les responsables de bureaux de vote peut inspirer confiance et réassurer les électrices. En Afghanistan, la décision fut prise d'offrir aux femmes des bureaux de vote séparés et dotés de responsables femmes. Cette démarche, nécessaire en raison des croyances religieuses et des coutumes traditionnelles, offrit l'occasion à beaucoup de femmes de pouvoir voter. Une autre option consiste à déployer des bureaux de vote mobiles à l'intention d'électeurs spécifiques comme les femmes, les communautés minoritaires ou les personnes âgées confinées chez elles. ■

sont pas autorisées à entreprendre de longs trajets ou qui n'en n'ont pas les moyens et des femmes qui ne peuvent se permettre de laisser des personnes âgées, leurs enfants ou le bétail trop longtemps seuls.

On doit aussi signaler que dans certaines cultures les femmes ne peuvent accéder aux bureaux de vote situés dans les maisons privés. De plus, lorsque les bureaux de vote des femmes sont plus éloignés que ceux des hommes, il y a moins de chances que les femmes votent.

Une présence policière près des bureaux de vote aide à garantir le bon déroulement du scrutin, dans un environnement sécurisant et exempt d'actes d'intimidation. Dans certains pays cependant, lorsque la réforme du secteur de la sécurité est en cours, les policiers, des hommes pour la plupart et souvent accompagnés de milices, peuvent intimider les femmes. Par conséquent, lors des processus de réforme du secteur de la sécurité, on doit accorder la priorité au recrutement, à la formation et au déploiement d'un plus grand nombre de femmes responsables de l'application des lois et les femmes doivent jouer un rôle sécuritaire visible au cours des élections.

Les responsables de bureaux de vote et les observateurs nationaux et internationaux doivent réaliser que le "vote familial" est clairement une transgression du droit de vote des femmes. Dans certains pays, les femmes sont menées aux urnes par leurs maris qui, en réalité, votent en leur nom.

C'est au cours du dénombrement des suffrages que des décisions importantes sont prises concernant l'annulation de votes et le décompte des votes blancs, ce qui potentiellement expose le processus à la discrimination et à la fraude. La parité des sexes parmi les agents chargés de dépouiller les suffrages offre une solution pour aborder la discrimination des candidates. Il est essentiel que les observateurs qui travaillent pour le compte des candidates supervisent également ce processus.

Des modifications légales des règles du dénombrement des suffrages furent apportées en juin 2007 au Timor-Leste pour réduire les possibilités d'intimidation dans les villages. A la suite de l'adoption des nouvelles règles, l'IRIS et le PNUD mirent en œuvre et conduisirent une troisième série de formations sur les procédures de clôture, le transport des urnes et le dénombrement des suffrages. De plus, un nouveau manuel destiné aux représentants des partis et des formulaires de requêtes pour assister les représentants à mener leurs fonctions de surveillance fut conçu et distribué. Le jour des élections, les représentants des partis furent aperçus en train d'utiliser le manuel et les matériels supplémentaires. ■

Alors que les directives d'observation internationales<sup>20</sup> reconnaissent l'importance de la diversité des sexes dans les missions d'observation des élections, toutes les organisations ne respectent pas obligatoirement cet équilibre. Il est fréquemment avancé que le nombre de femmes formées est insuffisant ou que dans certains contextes la situation sécuritaire empêche la participation des femmes.



▲ Dépouillement du scrutin à Dili, Timor-Leste, 2007. © UN Photo/Martine Perret

En RDC, le Bureau du Conseiller pour l'égalité des sexes de la MONUC a élaboré une liste de contrôle de la parité des sexes à l'intention des observateurs nationaux et internationaux, des journalistes et des observateurs des partis politiques chargés de contrôler le scrutin. Il s'agit là d'un exemple des nombreux mécanismes disponibles pour former des équipes expérimentées, qualifiées et équilibrées du point de vue de la représentation des sexes. ■

Il est important que les femmes exercent des fonctions d'observatrices au niveau national pour établir la confiance aux étapes du vote et du dénombrement des suffrages du processus électoral. La présence d'observatrices dans les bureaux de vote peut apporter une garantie de plus aux électrices. Les partis politiques, la société civile et les ministères des affaires étrangères doivent par conséquent être encouragés à inclure des femmes parmi les observateurs accrédités du scrutin. ■

## MESURES

| OBJECTIFS                                                                                                                                                              | SUGGESTIONS DE MISE EN APPLICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Identifier les bureaux de vote qui sont accessibles aux femmes, en particulier en l'absence de transport ou de sécurité et lorsque des contraintes de temps existent.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Faire en sorte que les femmes accompagnées de bébés ou les femmes enceintes ne soient pas découragées d'aller voter. Introduire des mesures spéciales pour accorder la priorité aux femmes enceintes et accompagnées de bébés et leur permettre de voter immédiatement.</li> <li>■ Si possible, et si les circonstances météorologiques le permettent, veiller à ce que les bureaux de vote mobiles puissent atteindre les régions isolées.</li> </ul> |
| Identifier les bureaux de vote qui sont acceptables d'un point de vue culturel.                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Si besoin est, mettre en place des bureaux de vote séparés pour les femmes et éviter d'installer les bureaux de vote dans les maisons privées.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Veiller à la parité des sexes parmi le personnel chargé de dépouiller le scrutin.                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Définir des directives pour recruter le personnel chargé de dépouiller le scrutin pour respecter la parité des sexes et surveiller le recrutement en conséquence. Le cas échéant, s'assurer que des femmes s'occupent des bureaux de vote destinés aux femmes.</li> <li>■ S'assurer qu'une composante sur l'égalité des sexes fasse partie de la formation du personnel et des manuels.</li> </ul>                                                     |
| Identifier et éliminer les principaux facteurs qui restreignent la liberté de mouvement des femmes et mettre en œuvre des mesures pour atténuer leurs effets négatifs. | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ S'assurer que la répartition des centres de vote reflète la densité de la population et la couverture géographique afin que les femmes qui se trouvent dans des zones moins peuplées ne soient pas découragées par de longues distances à couvrir à pied pour aller voter.</li> </ul>                                                                                                                                                                  |

## ANNEXES

### Annexe I Glossaire<sup>21</sup>

#### Système des « perdants ayant obtenu les meilleurs score »

Les candidats malheureux appartenant à un certain groupe (par exemple, les femmes) seront élus à des fonctions législatives, même s'ils obtiennent moins de votes que d'autres candidats, jusqu'à ce que le quota déterminé soit atteint.

#### Circonscription électorale

Division du territoire géographique d'un pays, d'une autorité locale ou d'une institution supranationale dans un but électoral. Une circonscription électorale peut élire un ou plusieurs représentants à un organe élu.

#### Organe chargé de gérer les élections

L'organisation chargée sous la loi électorale de conduire les élections. Dans la plupart des pays, l'organe chargé de gérer les élections est soit une commission indépendante nommée dans le but d'administrer des élections ou un Ministère gouvernemental spécifique.

#### Quota électoral

Le nombre de votes qui garantit qu'un parti ou un candidat obtienne un siège dans une circonscription électorale spécifique dans un système de représentation proportionnelle. Trois variantes sont couramment utilisées : la formule de Hare, la formule de Droop (ou de Hagenbach-Bischoff) et la formule d'Imperiali.

#### Système électoral

Partie de la loi électorale et autres règlements qui déterminent comment les partis et les candidats sont élus en tant que représentants à un organe.

|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Si possible, fournir le transport jusqu'aux bureaux de vote en coordination avec les autorités locales, les partis politiques et les candidats indépendants.</li> <li>■ Obtenir le soutien du clergé pour la participation des femmes au processus électoral, afin de supprimer toute barrière religieuse ou culturelle.</li> <li>■ Si possible, fournir des bureaux de vote mobiles pour les femmes et les hommes confinés chez eux.</li> </ul>           |
| S'assurer que les femmes ne soient pas intimidées par les responsables de la sécurité.                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prendre part à la formation du personnel des services de sécurité afin de créer un environnement sécurisant, y compris en améliorant l'équilibre dans la proportion d'hommes et de femmes.</li> <li>■ S'assurer que la présence des services de sécurité nationaux et internationaux près des bureaux de vote n'intimide pas les femmes et, si possible, s'assurer que des femmes policiers soient déployées pour protéger les bureaux de vote.</li> </ul> |
| Lutter contre la discrimination des candidates au cours du dépouillement.                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Veiller à la parité des sexes parmi le personnel chargé de dépouiller le scrutin et à la présence d'observateurs travaillant pour le compte des candidates.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Mettre en application des mesures pour combattre la fraude et la corruption, les femmes y sont plus vulnérables.                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Empêcher tous les cas de procuration et de vote familial.</li> <li>■ Mettre en application des mesures pour éviter qu'une même personne puisse voter deux fois.</li> <li>■ Attirer l'attention du public sur les méthodes de dénombrement des suffrages.</li> </ul>                                                                                                                                                                                        |
| Faciliter le vote des femmes analphabètes en s'assurant que le processus électoral adopté soit le plus simple possible.                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fournir assistance aux personnes analphabètes et s'assurer que les témoins et les observateurs sont conscients de leur existence.</li> <li>■ Éviter les larges scrutins compliqués et s'assurer que les spécimens utilisés pour l'éducation des électeurs soient identiques à la réalité.</li> </ul>                                                                                                                                                       |
| Former, accréditer et déployer des observatrices nationales et internationales, des femmes journalistes et des observatrices des partis politiques et s'assurer qu'elles aient accès aux procédures de scrutin et de dépouillement. | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ En coordination avec l'organisation de l'assistance électorale, les partis politiques, les candidates et les organes chargés de gérer les élections, concevoir et conduire des formations pour l'ensemble des observateurs et des journalistes et assurer le respect des dispositions de la loi électorale qui réglementent la présence de ces groupes dans les bureaux de votes et les centres de dénombrement des suffrages.</li> </ul>                  |

### **Système électoral à majorité relative**

Le système électoral à majorité relative est le système électoral le plus simple de type pluralité/majorité. Le candidat qui obtient le plus de voix est le vainqueur même si ce n'est pas à la majorité absolue. Ce système utilise des circonscriptions électorales uninominales et les électeurs votent pour des candidats plutôt que pour des partis politiques.

### **Le genre**

Ce terme fait référence à l'éventail des attributs et des chances offertes par la société selon que l'on est homme ou femme. Ces attributs, chances et relations entre les sexes sont des constructions sociales et s'acquièrent à travers un apprentissage au sein de la société. Ils peuvent changer au cours du temps et varient d'une société à l'autre. Le genre définit les relations de pouvoir au sein de la société et détermine ce qui est attendu, permis et valorisé chez les femmes et les hommes dans un contexte donné.

### **Egalité entre hommes et femmes**

Ce terme fait référence à l'égalité de droits, de responsabilités et d'opportunités des femmes et des hommes, des filles et des garçons. L'équité entre les sexes ne signifie pas que les femmes et les hommes seront semblables mais que les droits, responsabilités et opportunités des femmes et des hommes ne dépendront pas de leur sexe.

### **L'intégration de la dimension de genre**

Il s'agit d'une stratégie reconnue mondialement pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) définit le concept de l'intégration du genre comme le processus qui consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en oeuvre, au contrôle et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociales pour qu'ils en bénéficient de manière égale et que l'inégalité actuelle ne soit pas perpétuée.

### **Violence sexiste**

Terme générique pour désigner tous les actes préjudiciables commis contre la volonté d'individus et fondés sur des différences socialement attribuées aux hommes et aux femmes. La nature et la portée des types spécifiques de violence sexiste varient selon les cultures, les pays et les régions. Ceci comprend la violence sexuelle comme l'exploitation sexuelle/les abus sexuels et la prostitution forcée, la violence familiale, le trafic humain, les mariages forcés/précoces, les pratiques traditionnelles dangereuses comme les mutilations génitales, les crimes d'honneur et les droits à l'héritage des veuves.

### **Participation équilibrée des femmes et des hommes**

Ceci relève des ressources humaines et s'intéresse au degré de partage des responsabilités et des prérogatives entre les hommes et les femmes dans une société ou une organisation. L'ONU s'est donné pour objectif une répartition 50-50 de tous les postes professionnels. Parvenir à un équilibre dans les modes de recrutement du personnel, et créer un environnement de travail qui soit favorable à une main d'œuvre diversifiée, améliorent l'efficacité des politiques et des programmes et accroît la capacité des organismes à mieux servir l'ensemble de la population.

### **Représentation proportionnelle à scrutin de liste (RPSL)**

La représentation proportionnelle exige l'utilisation de circonscriptions comprenant plus d'un membre. Dans les systèmes de représentation proportionnelle à scrutin de liste, les partis ou les groupes présentent tout d'abord une liste de candidats pour une circonscription plurinomiale, les électeurs votent et puis les partis se voient attribuer des sièges en fonction du nombre de suffrages qu'ils ont obtenus. Dans certains systèmes (listes bloquées), les candidats vainqueurs sont pris sur les listes des partis par ordre. Si les listes sont « panachées » ou « libres », les électeurs peuvent influencer sur l'ordre des candidats en indiquant leurs préférences individuelles.

### **Représentation proportionnelle (RP)**

Elle repose sur le principe de la traduction consciente du nombre de suffrages obtenus par un parti ou un groupe en une proportion équivalente de sièges dans un organe élu. Par exemple, un parti qui gagne 30 pour cent des votes se verra impartir approximativement 30 pour cent des sièges. Tous les

systèmes de représentation proportionnelle exigent l'utilisation de circonscriptions plurinominales.

### **Protection**

Ceci comprend toutes les activités destinées à garantir le respect absolu des droits des individus (les femmes, les filles, les garçons et les hommes) conformément à la lettre et à l'esprit des organes compétents des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit des réfugiés. Les activités de protection visent à créer un environnement qui respecte la dignité humaine, qui évite les pratiques abusives spécifiques ou qui atténue leurs conséquences immédiates et qui permettent de retrouver un mode de vie digne grâce à la réparation, la restitution et le relèvement.

### **Quota**

Nombre de sièges d'un organe élu qui doivent être pourvus par les représentants d'un groupe particulier, ou par une proportion de candidats nommés par un parti ou un groupement. Les quotas sont utilisés pour garantir la désignation et l'élection d'un nombre minimal de femmes.

## **Annexe II**

### **Développer la représentation des femmes grâce aux systèmes électoraux**

Le système électoral et les autres règles relatives aux candidats, aux circonscriptions électorales, aux formules électorales et à la structure du scrutin influent de façon significative sur le résultat des élections. Il n'existe pas de système électoral neutre (de genre ou autres), par conséquent, si la sous représentation des femmes pose un problème ou risque d'en poser un, on doit envisager comment le système électoral et les dispositions supplémentaires peuvent remédier à cette situation.

Les recherches ont démontré que les systèmes de représentation proportionnelle à scrutin de liste semblent avantager la représentation des femmes par rapport à de nombreux autres systèmes, puisqu'un plus grand nombre de candidats sont élus à partir du même district et, par conséquent, les partis sont plus enclins à présenter à la fois des hommes et des femmes; ces systèmes tendent à inclure de nombreux partis dans la législature et, en conséquence, les partis font des efforts considérables pour avoir l'air «équitable» et équilibré du point de vue de la représentation des sexes; les partis plutôt que les électeurs décident normalement des personnes qui seront élues, ainsi les règles sur les nombres de femmes désignées auront tendance à être plus prévisibles et efficaces si les propositions de candidats finissent sur des listes non modifiables (comme dans les systèmes à représentation proportionnelle à scrutin de liste).

Néanmoins, d'autres systèmes, en particulier ceux dotés de vastes districts et de scrutins centrés sur les partis, pourraient, quand les circonstances s'y prêtent, être aussi efficaces pour promouvoir l'élection de femmes. On devrait toujours considérer les systèmes électoraux et les quotas électoraux ensemble, étant donné l'impact significatif qu'ils ont les uns sur les autres. Certaines combinaisons peuvent favoriser considérablement l'élection des femmes, alors que d'autres peuvent ne pas être particulièrement encourageants et dans le pire des cas, l'association peut se révéler impossible.

Les quotas peuvent être utilisés pour augmenter le nombre de femmes proposées comme candidates (en déclarant par exemple que 30 pour cent des candidats doivent être des femmes), ou pour augmenter le nombre de

femmes élues directement (en déclarant par exemple que 30 pour cent des sièges doivent être réservés aux femmes). Il existe différentes manières de concevoir et d'inscrire ces quotas dans la législation.

Les quotas pour renforcer le nombre de femmes proposées comme candidates risquent de bien fonctionner dans les systèmes centrés sur les partis (comme dans les systèmes à représentation proportionnelle à scrutin de liste), puisque l'ordre des candidats est déterminé à l'avance. Tant que le parti obtient un nombre raisonnable de votes, une femme sera élue. Si on applique cela au système électoral à majorité relative, personne ne peut dire si les femmes proposées seront élues, puisque qu'elles peuvent être placées dans des circonscriptions où il est possible que le parti perde. Ces quotas peuvent être des quotas volontaires adoptés par les partis ou bien ancrés dans les constitutions ou les loi électorales ou les partis. Il se peut qu'ils soient moins controversés que les autres types de quotas (voir ci-dessous) puisqu'ils sont « doux » et, en fin de compte, laissent l'électorat décider des personnes à élire.

Les quotas destinés à augmenter le nombre de femmes élues risquent d'être plus efficaces dans l'ensemble, puisqu'ils garantissent l'élection d'un certain nombre de femmes tant que le nombre de candidates est suffisant. En outre, ces quotas peuvent se révéler nécessaires lorsque le système électoral et les attitudes de l'électorat ne sont pas favorables à l'élection de femmes ou lorsque aucun parti politique n'est présent. Cela peut se faire sous la forme de circonscriptions « uniquement de femmes » ou de quotas de tiers ou de « systèmes des meilleurs perdants » où les meilleures candidates malheureuses obtiennent des sièges si le nombre de femmes élues au premier tour est insuffisant. Ces systèmes doivent être inscrits dans la constitution ou la loi électorale ou de parti et sont peut être plus sujet à controverse que les quotas qui ciblent uniquement le nombre de femmes présentées.<sup>22</sup>

Puisque les quotas donnent des résultats variables sur le long terme, dans les environnements d'après conflits ou exempts de tout conflit, ils ont fait l'objet de nombreux débats.<sup>23</sup> Bien que les quotas par sexe puissent permettre d'augmenter rapidement le nombre de femmes élues, le renforcement des capacités des femmes chefs de file, sur le long terme, peut contribuer à la création d'une nouvelle classe de femmes politiques. L'analyse précise du contexte électoral spécifique indiquera la meilleure approche à adopter vis-à-vis du large éventail de mesures disponibles aux fins d'augmenter la participation et la représentation des femmes.<sup>24</sup> Les initiatives pour faire progresser la parti-

cipation et la représentation des femmes ne peuvent être efficaces si on les applique dans le vide. L'influence des mouvements de femmes est essentielle lors de la mobilisation en faveur de la mise en œuvre de mécanismes particuliers. Ces mouvements doivent être appuyés dans leurs efforts au sein des processus de négociations et informés sur les systèmes électoraux qui risquent d'avoir un effet négatif ou positif sur la participation et la représentation des femmes, y compris l'utilisation des quotas par sexe.

## Annexe III

### Étude de cas<sup>25</sup>

#### 1. Cadre juridique

##### Le rôle des femmes au Libéria dans l'Accord de paix global (APG) de 2003

Au cours de la guerre de 1999-2003, les femmes du Libéria jouèrent un rôle significatif lors des tentatives de résolution du conflit. Elles se rassemblèrent, surmontant les divisions sociales et ethniques, afin de mener des activités de mobilisation en faveur de la paix en Afrique, en Europe et aux États Unies. Leurs efforts portèrent leurs fruits le 18 août 2003, lorsque le gouvernement du Libéria, l'Union libérienne pour la Libération et la démocratie, le mouvement pour la démocratie au Libéria et divers partis politiques signèrent les accords de paix d'Accra.

La branche libérienne du réseau de Femmes de l'Union du Fleuve Mano assista à l'APG et contribua à rassembler les dirigeants des états de l'Union du fleuve Mano (Liberia, Guinée et Sierra Leone) pour essayer de résoudre la situation conflictuelle dans cette sous région. L'APG comportait des engagements essentiels des partis pour promouvoir la participation des femmes aux structures transitoires et au processus électoral. En particulier, il a établi des dispositions en faveur de la parité des sexes, aux postes électifs et non électifs, et parmi les membres de l'Assemblée législative transitoire.

##### La loi électorale du Libéria (Constitution et loi électorale de 1986)

La Constitution du Libéria et la loi électorale de 1986 régissent la tenue des élections nationales dans le pays. A cause du déplacement et de mouvements de population importants, entre autres conséquences du conflit, les partis de l'AGP s'engagèrent à réformer le système électoral en révoquant les Articles 30 (d)52 et (c)78, 80(d) et 83(b) de la Constitution. De plus, ils acceptèrent d'amender les aspects de la loi électorale pour permettre, inter alia, l'inscription et le vote des personnes déplacées dans leur propre pays, l'attribution d'un plafond des dépenses électorales, l'affectation d'observateurs aux bureaux de vote, la possibilité de voter par correspondance, l'inscription des partis politiques, la création d'une coalition de partis politiques et la mise en place de pénalités plus importantes pour les irrégularités électorales. Ces modifi-

cations visaient à appuyer les environnements d'après conflit et à réaffirmer la prééminence de l'AGP. L'AGP consolida le point de vue selon lequel les élections devaient satisfaire à des normes internationales.

##### Principe de discrimination positive au Timor-Leste : une épée à double tranchant

Au Timor-Leste, avant les élections législatives et présidentielles de 2007, l'UNIFEM et le Bureau de la promotion de l'égalité (à présent le Secrétariat d'Etat à la promotion de l'égalité), le Rede Fedo Timor-Leste (réseau de femmes du Timor-Leste), l'Université nationale du Timor-Leste, ainsi que les NGO locales de femmes Caucus et Fokupers se sont entretenus à diverses reprises avec les parties prenantes, y compris les dirigeants des partis politiques et des sections féminines et les membres femmes des partis politiques, pour déterminer les moyens d'appuyer la participation des femmes aux élections. Compte tenu de l'introduction de sièges spéciaux réservés aux femmes dans la loi électorale avant les élections villageoises, la majorité des participants, y compris les dirigeants des partis politiques, se mirent d'accord et affirmèrent qu'il convenait de disposer d'une certaine forme de discrimination positive aux élections législatives pour stimuler et garantir la participation des femmes. Certains dirigeants politiques n'étaient pas convaincus cependant, et soutenaient que la participation des femmes devait se fonder uniquement sur le mérite. Néanmoins, lorsqu'il leur fut rappelé que le nombre de femmes égalait presque le nombre d'hommes et que les organisations de femmes voulaient manifestement cibler l'électorat féminin, ces mêmes dirigeants devinrent plus attentifs et plus sensibles à la participation des femmes.

La loi sur l'élection du Parlement national (Loi No. 6/2006) comprend deux clauses en faveur de la discrimination positive. L'article 12 spécifie qu'il doit y avoir au moins une femme, pour chaque groupe de quatre candidats, sur la liste des partis politiques et que les listes seront rejetées si cette clause n'est pas respectée. L'article 13 indique que les femmes responsables élues qui sont remplacées après les élections doivent l'être par la femme inscrite qui suit sur la liste du parti. Cette disposition était destinée à remédier à une expérience négative faite aux élections de l'Assemblée constituante : un parti politique avait placé une femme en tête de liste, mais lorsque seulement un de ses membres fut élu, il rappela immédiatement la femme concernée et mis à sa place le président du parti (la personne suivante sur la liste).

Dix-huit femmes (sur 65 membres) furent élues au Parlement national en 2007. Cependant, suite à la formation du gouvernement et du remplacement de membres, le nombre de femmes députées passa à vingt. Une évaluation de la participation des femmes aux élections confirma que les clauses de discrimination positive garantissaient l'inclusion des femmes sur les listes des partis et que les sections féminines des partis politiques n'avaient toujours pas assez de puissance pour influencer sur les processus de prise de décisions des partis. Ceci est vrai pour la plupart des partis, à l'exception d'un parti dont le président est une femme. Chose intéressante, elle affirma qu'elle trouvait les clauses de discrimination positive restrictives.

Elle aurait préféré, au lieu de cela, placer des candidates en tête de liste des partis. Toutefois, comme son parti était récent et ne comportait qu'un effectif restreint de femmes membres, elle devait faire en sorte d'avoir au moins une femme pour chaque groupe de quatre candidats, afin de satisfaire à l'article 12. Un autre parti qui avait plus de 30 pour cent de candidates mais ne répondait pas au critère de « groupe de quatre » vit sa liste rejetée. Elle fut rétablie uniquement une fois que l'ordre des candidates fut modifié par le parti.

## 2. Participation politique des femmes en tant que candidates

### Elaboration d'un Code de conduite pour les partis politiques et les candidats au Libéria

Au cours des consultations qui prirent part au Libéria, les électrices et les femmes qui aspiraient à des fonctions politiques firent état que, d'un point de vue historique, on avait utilisé la violence, l'intimidation et la fraude pour empêcher la participation des femmes en tant que candidates et électrices. L'élaboration d'un Code de conduite était par conséquent importante pour guider les partis politiques et les candidats au cours des campagnes, et pour éviter la marginalisation des femmes par la violence, l'intimidation ou la fraude. Le Code de conduite fut élaboré volontairement par les partis politiques inscrits avec l'appui technique de l'Institut républicain international, les encouragements de la Commission électorale nationale et grâce à la facilitation de consultants en développement au Libéria. Les groupes de la société civile, y compris des ONG de femmes, participèrent à des réunions consultatives pour rédiger le Code de conduite. L'avant-projet fut soumis au Bureau du Conseiller pour l'égalité des sexes afin d'être examiné et pour incorporer

une démarche soucieuse de l'égalité des sexes relative à la couverture médiatique, la promulgation de documents de propagande, le respect des sanctions en cas de violation du Code et la protection des femmes. Les partis politiques s'engagèrent sur le principe de la non discrimination, de la non utilisation de langage abusif, de l'abstention de mener campagne sur la base du sexe et du genre et de l'application du Code.

### Appui aux organisations de la société civile au Libéria

Pour convaincre les femmes politiques et les dirigeantes civiques de se présenter à des postes électifs, le Bureau du Conseiller pour l'égalité des sexes organisa un Forum pour les femmes du Libéria en 2005, intitulé « Compte à rebours 200 jours avant l'élection d'octobre 2005 ». Au cours de ce forum, le Manifeste des femmes du Libéria fut élaboré en vue de guider les femmes engagées dans le processus politique. Le slogan « Davantage de femmes, meilleure politique » - la devise 50/50 du groupe de Sierra Leone - fut adopté comme l'appel fédérateur des femmes cherchant à se faire élire aux élections de 2005.

Au cours du forum, les Libériennes notèrent que peu de choses avait été faites pour assurer la présence d'au moins 30 pour cent de femmes à tous les niveaux du gouvernement et à la prise de décisions, l'équilibre dans la proportion d'hommes et de femmes visé par la Plate-forme d'action de Beijing et qui avait été approuvé par le Conseil économique et social des Nations Unies. Elles firent remarquer que, même si les efforts pour satisfaire à cet objectif par la Loi électorale n'avaient pas abouti, l'objectif des 30 pour cent s'était traduit par 30 pour cent de candidates. Toutefois, ceci n'était pas une garantie de réussite. Les femmes reconnurent que cette égalité entre les sexes pouvait également être obtenue par la surveillance, la mobilisation, la formation et une forte volonté de sensibilisation au besoin d'écarter les obstacles, les contraintes et les préjugés qui ont une incidence sur les questions de parité hommes femmes et sur le droit des femmes à gouverner. La suppression des barrières et l'adoption de lois interdisant les pratiques néfastes, ainsi que l'introduction d'une législation et de politiques soucieuses de l'égalité des sexes, sont fondamentales pour l'autonomisation des femmes. Il fut demandé au gouvernement et aux partenaires, y compris aux femmes et aux ONG de contribuer favorablement à ce processus.

Le Manifeste des femmes libériennes présenta un programme en faveur de la participation active des femmes au processus politique. Ce manifeste reflétait également leurs aspirations à l'avancement des femmes pour le développement dans le Libéria d'après guerre. Le processus qui conduisit à l'élaboration du Manifeste des femmes libériennes fut très riche en enseignements et aida les femmes à réfléchir sur leur passé, tout en élaborant des stratégies pour augmenter leur participation à l'avenir.

Les groupes de femmes et les ONG devinrent des partisans efficaces du changement des lois électorales, du processus d'inscription, de l'éducation civique et électorale, et de la surveillance des élections nationales. A la suite de leur mobilisation et de leurs activités, la Commission électorale nationale (CNE), avec le concours du Bureau du Conseiller pour l'égalité des sexes et le Ministère de la parité des sexes et du développement, améliora ses stratégies pour cibler davantage de femmes et les convaincre de participer au processus électoral.

### **Soutenir les organisations de la société civile au Burundi**

En février 2005, les organisations de femmes au Burundi décidèrent de se rassembler dans le cadre d'une même organisation : la Synergie des Partenaires pour la Promotion des Droits de la Femme (SPPDF). Cette décision eut comme double avantage de renforcer la base et de rehausser la crédibilité des femmes politiques.

En décembre 2005, la SPPDF, soutenue par l'UNIFEM et le Ministère de la promotion de la Femme, proposa de promulguer un Plan d'action global pour mobiliser les femmes au cours du processus électoral. Les principaux partenaires de l'adoption et de la mise en œuvre du Plan d'action global furent la SPPDF, une coalition de femmes parlementaires et le Comité d'Afrique du sud. Ses objectifs comprenaient l'intensification de la sensibilisation du public aux rôles et responsabilités des femmes dans la vie politique, le renforcement des capacités des femmes et la mobilisation en faveur de la participation des femmes aux élections.

Une équipe technique comprenant les organisations de la société civile, le gouvernement du Libéria et les organismes des Nations Unies, coordonna le Plan d'action global (PAG). Le PAG fut financé en grande partie par le gouvernement des Pays-Bas, le PNUD et la composante électorale, en coordination avec le Ministère pour la promotion de la Femme, l'ONUB, la SPPDF, le

Comité d'Afrique du Sud et l'UNIFEM qui gèrent des fonds de 280,000 dollars américains.

### **Surmonter les stéréotypes et les obstacles imposés par les pratiques traditionnelles**

Dans la plupart des contextes étudiés, il est communément accepté que la place de la femme est dans son foyer plutôt que dans la sphère publique. Il a été signalé, par exemple, que les pasteurs en RDC utilisaient la Bible pour appuyer cet argument et que, dans les zones les plus conservatrices d'Afghanistan, les mollahs soulignaient que la participation des femmes à la vie publique était contraire aux pratiques de l'Islam. Malalai Joya, l'une des candidates élues ne mâchant pas ses mots sur la question, fut à plusieurs reprises traitée de prostituée par ses collègues les plus conservateurs. Il est intéressant de remarquer que ce phénomène existe dans d'autres cultures et traditions partout dans le monde, ce qui fournit aux hommes un outil pour intimider leurs homologues féminines, quelles que soient les croyances religieuses. Les lignes qui suivent sont le témoignage d'une femme candidate, Marie Denise Bernadeau, en Haïti :

Je me souviens qu'un jour, à l'occasion d'une visite dans une zone qui était le fief d'un candidat masculin, quelqu'un m'a adressé la parole dans la rue et m'a demandé si j'étais candidate. Quand je répondis qu'effectivement je me portais candidate, il me répondit que « les femmes qui sont en politique sont toutes des prostituées . . . elles veulent uniquement occuper cet espace politique pour se vautrer dans la prostitution ». C'est donc dire qu'une femme qui veut entrer en politique doit posséder des compétences supplémentaires par rapport aux hommes. Elle doit être capable de rester calme et tolérante face aux pires actes d'intimidation et d'agression. Il est nécessaire d'avoir une bonne formation, une bonne éducation et de sensibiliser le public à questionner ces stéréotypes qui empiètent sur les libertés des femmes.

## **3. Campagne électorale**

### **Réconcilier les exigences d'une campagne électorale intense avec les responsabilités familiales**

Les rôles sociaux imposés aux femmes en RDC exigent qu'elles jonglent avec deux priorités distinctes : les responsabilités familiales quotidiennes et les délais

de campagne électorale à respecter. Ceci restreint les opportunités des candidates et requiert une planification stratégique performante. En fait, par manque de temps, les candidates en RDC durent réduire le nombre et la fréquence des visites dans leur circonscription électorale ou alors elles furent obligées de se faire représenter par des agents, si elles disposaient de moyens suffisants pour en engager.

Pour surmonter ces obstacles et maximaliser le temps disponible, un groupe de candidates a recommandé les mesures suivantes :

- obtenir dès que possible les divers documents distribués par les organes chargés de la gestion des élections;
- les examiner soigneusement et se familiariser au système électoral;
- se familiariser avec les lignes de démarcation de sa propre circonscription électorale;
- examiner le nombre d'électeurs inscrits et leur répartition dans les diverses agglomérations ou les divers villages;
- créer des équipes électorales comprenant une ou deux personnes pour chaque zone (si possible un homme et une femme) et grouper les zones/voisinages/villages comportant moins d'électeurs afin de maximaliser le temps des équipes;
- affecter une autre équipe de deux ou trois coordinateurs à un arrondissement (comportant plusieurs zones/voisinages/villages) pour évaluer le travail des diverses équipes. Les coordinateurs doivent travailler en étroite collaboration avec les candidats;
- utiliser le travail réalisé sur le terrain par les équipes, tenter de se documenter sur les véritables questions et problèmes que rencontrent les zones/voisinages/villages dans la circonscription électorale, sur les initiatives et la présence d'associations, y compris les groupes religieux;
- ajuster l'envergure du travail sur le terrain par rapport aux informations et remarques recueillies et préparer des réunions publiques en conséquence.

### **L'importance de définir une conception claire : témoignage d'une candidate congolaise**

Selon une candidate aux élections congolaises de 2006, Ellysé Dimandja, coordinatrice des « Femmes comme partenaires de la paix en Afrique », la vision politique consiste en la capacité des femmes à percevoir et à gérer les besoins

de la communauté, différemment des hommes, sur la base de principes et valeurs démocratiques.

Le défi à relever consiste à traduire les mots en action. Ci-dessous est transcrit ce qu'elle a affirmé lors des consultations nationales en RDC :

De nombreuses candidates en RDC n'ont pas réussi à transmettre une conception claire sur la gestion de la communauté. De même, elles n'ont pas présenté clairement leurs lignes politiques ni leurs objectifs par rapport aux problèmes de la communauté. Cet échec s'est traduit par une perte de confiance de l'électorat. Par exemple, dans leurs discours, elles n'ont ni exprimé leur confiance dans les principes démocratiques, ni défini leurs objectifs. Certaines n'ont même pas abordé l'importance de la bonne gouvernance en cette période de détresse économique et de crise généralisée.

Changer les comportements dominants et les mentalités admises, réfléchir aux initiatives qu'il importe de prendre pour développer la communauté, combattre la corruption, respecter les droits humains sont les thèmes et les valeurs sur lesquels les femmes doivent fonder leurs discours lorsque, par ailleurs, les hommes offrent uniquement de distribuer de la bière et des espèces à leur électorat. Il est dommage que de nombreuses candidates n'aient pas eu assez confiance en elles, ni assez d'esprit, pour dépasser les outils de campagne des hommes et les promesses creuses et délivrer de nouveaux messages (« ... Comme l'a dit le président de mon parti ... si nous gagnons nous construirons des routes ... »). La question de fond est la suivante : que pensent-elles elles-mêmes? Quelle est leur vision propre?

### **L'impact de l'absence d'appui financier sur les candidates en Haïti**

Une candidate aux élections de 2005-2006, Marie Denise Bernadeau, a rapporté aux participants d'un atelier dans quelle mesure le défaut de moyens financiers avait eu un impact négatif sur sa campagne électorale :

En tant que femme au foyer, je n'avais pas d'autres moyens pour financer ma campagne que de demander l'appui de ma famille et de mes amis. Leurs moyens étaient limités et nous avons manqué de fonds au milieu de ma campagne. Je me suis retrouvée dans une position difficile quand j'ai découvert que j'avais une marge de plusieurs centaines de votes de plus que les autres candidats et que je devais continuer ma campagne. J'ai dû faire des efforts extraordinaires car je n'étais pas en position de continuer mon travail sur le terrain et que je ne recevais pas d'appui financier. Les problèmes financiers dépassent le cadre de la période de campagne électorale : en fait, on doit faire tout son possible également le jour des élections pour faciliter le transport des électeurs

et pour les nourrir s'ils ont parcouru de longues distances à pied, puisque dans notre culture, les gens s'y attendent.

Si nous souhaitons vraiment renforcer la participation des femmes à la vie politique, nous devons leur permettre de trouver des moyens financiers, fournir les ressources dont elles ont besoin et soutenir leurs activités de collectes de fonds chez elles, dans leur pays et à l'étranger. Tous les intervenants doivent participer à la coordination de ces activités : les femmes et les hommes, les ONG de femmes, les groupes religieux, les établissements scolaires, les groupes universitaires et professionnels de concert avec la communauté internationale. Il est crucial de remonter de la base vers le sommet : construire à partir du niveau de la communauté et décentraliser le processus électoral si nous voulons nous assurer que la communauté se sente impliquée.

### Plate-forme politique des femmes au Timor-Leste

Au Timor-Leste, les ateliers regroupant les organisations de femmes, les candidates potentielles et réelles aux élections législatives et les sections féminines des partis politiques, organisés par l'UNIFEM, le Bureau de la promotion de l'égalité et les organisations de femmes comme la Fondation Alola, Caucus, Fokupers et Rede Feto, se révélèrent inestimables pour la sensibilisation aux droits des femmes. Ils facilitèrent l'accord entre candidates sur une plate-forme politique de femmes. A la suite des présentations par Rede Feto de la Plate-forme de femmes pour l'action, adoptée au deuxième Congrès national des femmes, les représentantes des partis politiques décidèrent d'une Plate-forme politique de femmes, à partir de laquelle elles menèrent campagne au cours des élections et qu'elles s'engagèrent à mettre en œuvre une fois élues. Cette plate-forme politique des femmes couvre un éventail de questions qui vont de la santé à l'éducation et du développement économique à la justice, la sécurité, la culture et la participation politique.

La plate-forme politique des femmes, qui a été signée par 12 des 14 partis se présentant aux élections le 28 mai 2006, transcende les lignes des partis et constitue un engagement considérable des femmes à travailler ensemble sur l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes.

## 4. L'éducation électoral et civique

L'une des candidates aux élections de l'Assemblée nationale en RDC, Gabrielle Bope, a partagé ses réflexions sur l'importance à acquérir une certaine popularité et à gagner la confiance de l'électorat :

Je suis arrivée sur le terrain deux mois avant le lancement de la campagne officielle, alors que la majorité des autres candidats n'était pas encore là. A mon arrivée, j'ai commencé à entrer en contact avec les électeurs de la ville et j'ai immédiatement remarqué, chez les femmes comme chez les hommes, une mauvaise connaissance du processus électoral.

En partant de mes découvertes, j'ai demandé à une ONG locale d'organiser diverses activités d'éducation civique à propos des élections, sur les marchés, dans les églises et au sein de groupes de jeunes dans les différents quartiers de la ville et les zones environnantes. Ces activités ont bien été accueillies partout en ville et ont attiré l'attention de divers dirigeants et de groupes de la société civile qui, en retour, m'ont invitée à organiser des activités d'éducation électoral au sein de leurs organisations.

Je suis convaincue que cette campagne d'éducation électoral a augmenté ma visibilité et ma popularité auprès de nombreuses femmes et de nombreux hommes, car j'ai contribué à garantir qu'ils reçoivent des informations électoral essentielles.

- 1 Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les hommes et les femmes diffèrent en situations de crises et de relèvement, voir Ilja A. Luciak (2006) « Conflict and a Gendered Parliamentary Response », [www.iknowpolitics.org/en/node/56](http://www.iknowpolitics.org/en/node/56)
- 2 Pour des informations supplémentaires sur les obstacles qui empêchent la pleine participation des femmes à la vie politique et aux processus électoraux, voir Gabriele Russo (2007) « Enhancing the Role of Women in Post-conflict Electoral Processes », <http://intranet.dpkoproject.org/dpkoproject/pages/DocumentDetails.aspx?DocId=2575>
- 3 La Déclaration Universelle des droits de l'Homme, 10 décembre 1948, Résolution 217A, 3GAOR, Résolutions (A/810), Articles 21 et 21(3) de l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- 4 Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 19 décembre 1966, 999 U.N.T.S. 171.
- 5 La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 18 décembre 1979, Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 180 (XXXIV 1979), 19 I.L.M.33 (1980).
- 6 La Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 4 Novembre 1950, 213 U.N.T.S 221, E.T.S. 5
- 7 La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, 27 juin 1981, Organisation de l'Unité Africaine (OUA) Document CAB/LEG/67/3/Rev. 5.
- 8 La Convention américaine relative aux droits de l'homme, 7 janvier 1970, Organisation des Etats américains (OEA) Document 65.
- 9 La CEDEF, 18 décembre 1979, Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 180 (XXXIV 1979), 19 I.L.M.33 (1980).
- 10 La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, 31 octobre 2000, S/Res/1325, [www.un.org/french/docs/sc/2000/res1325f.pdf](http://www.un.org/french/docs/sc/2000/res1325f.pdf)
- 11 La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, 31 octobre 2000, S/Res/1325, [www.un.org/french/docs/sc/2000/res1325f.pdf](http://www.un.org/french/docs/sc/2000/res1325f.pdf)
- 12 Voir également l'Union Interparlementaire, "Rapport sur les récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP : la journée parlementaire organisée à l'occasion de la 49ème session de la Commission de la condition de la femme: Beijing +10 (New York, 3 mars 2005) [www.ipu.org/splz-f/csw49/report.pdf](http://www.ipu.org/splz-f/csw49/report.pdf)
- 13 BRIDGE (Développer des ressources en rapport avec la démocratie, la gouvernance et les élections) est un cours détaillé sur le renforcement des capacités qui couvre tous les aspects du cycle électoral, y compris un module sur le genre et la relation genre-élections est intégrée à d'autres modules. BRIDGE peut être utilisé pour former les directrices et directeurs et les responsables d'élections ainsi que les personnes qui assurent l'éducation civique et l'éducation des électeurs. Voir [www.bridge-project.org](http://www.bridge-project.org)
- 14 La division de l'assistance électorale du DAP et celle du PNUD sont des partenaires à la fois de ACE ([www.aceproject.org](http://www.aceproject.org)) et de BRIDGE ([www.bridge-project.org](http://www.bridge-project.org)). Ces outils, entre autres, peuvent être utiles en ce qu'ils renforcent le rôle des femmes dans les processus électoraux d'après conflits.
- 15 Voir <http://aceproject.org/regions-fr>
- 16 Voir [www.iknowpolitics.org/fr](http://www.iknowpolitics.org/fr)
- 17 Elizabeth Powley (2004) Strengthening Governance: The Role of Women in Rwanda's Transition. Résumé, EGM/ELEC/2004/EP5, p. 10.
- 18 « Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste », 28 août 2007, document des Nations Unies S/2007/513.
- 19 En Afghanistan, les femmes ont tiré des avantages considérables de la « campagne publicitaire sponsorisée », mécanisme grâce auquel les candidates ont pu recevoir des minutes gratuites pour mener campagne sur des médias électroniques.
- 20 Voir par exemple, le Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'homme, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (2004) Manuel pour la surveillance de la participation des femmes aux élections, [www.osce.org/odihr/item\\_11\\_13585.html](http://www.osce.org/odihr/item_11_13585.html). Le réseau iKNOW politics offre également une liste de ressources disponibles sur ce sujet. Voir [www.iknowpolitics.org/fr/taxonomy\\_menu/2/532/534](http://www.iknowpolitics.org/fr/taxonomy_menu/2/532/534)
- 21 Pour un glossaire plus complet, voir International IDEA (2007) Designing for Equality: Best-fit, medium-fit and non-favourable combinations of electoral systems and gender quotas, [www.idea.int/publications/designing\\_for\\_equality](http://www.idea.int/publications/designing_for_equality)
- 22 Pour des informations supplémentaires voir: International IDEA (2007) Designing for Equality: Best-fit, medium-fit and non-favourable combinations of electoral systems and gender quotas, [www.idea.int/publications/designing\\_for\\_equality/](http://www.idea.int/publications/designing_for_equality/); Richard E. Matland (2005) « Développement de la participation politique des femmes: les systèmes électoraux et le recrutement pour les organes législatifs », International IDEA, Stockholm, [www.idea.int/publications/wip/upload/full%20handbook.pdf](http://www.idea.int/publications/wip/upload/full%20handbook.pdf) (Voir chapitre 3); International IDEA (2005) La conception des systèmes électoraux: Un manuel de International IDEA, p. 121, [www.idea.int/publications/esd/fr.cfm](http://www.idea.int/publications/esd/fr.cfm); International IDEA (2006) Democracy, Conflict and Human Security: Pursuing Peace in the 21st Century, pp. 104–107, [www.idea.int/publications/dchs/dchs\\_vol1.cfm](http://www.idea.int/publications/dchs/dchs_vol1.cfm)
- 23 Pour davantage d'informations sur les quotas par sexe, voir L'Institut pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) Les Femmes au parlement : Au-delà du nombre, [www.idea.int/publications/wip/fr.cfm](http://www.idea.int/publications/wip/fr.cfm)

- 24 Pour une vue d'ensemble des systèmes électoraux et comment ils s'intègrent avec différentes mesures temporaires, voir International IDEA (2007) *Designing for Equality: Best-fit, medium-fit and non-favourable combinations of electoral systems and gender quotas* [www.idea.int/publications/designing\\_for\\_equality](http://www.idea.int/publications/designing_for_equality)
- 25 Les matériels de cette annexe sont tirés de rapports et d'ateliers portant sur le développement de la participation des femmes lors des élections tenues en 2007 ainsi que de la MINUL (2005) *Les femmes et le processus électoral au Libéria, élections de 2005* et l'ONUB (2006) *Evaluation de la participation des femmes au processus électoral au Burundi*. La section des meilleures pratiques de la MINUT, ainsi que sa composante électorale, le Bureau du Conseiller pour l'égalité des sexes et l'UNIFEM, ont fourni les informations sur les élections au Timor-Leste.